

# CHARTRE PAYSAGERE DU PARC NATUREL DES DEUX OURTHES

## ANALYSE CONTEXTUELLE

Partie II – Analyse historique et prospective  
des principales évolutions du paysage et de  
l'identité culturelle qu'il transmet



**TABLE DES MATIERES-ANALYSE EVOLUTIVE**

|          |  |           |
|----------|--|-----------|
| <b>1</b> | <b><i>Evolutions des composantes du paysage du 18<sup>ème</sup> siècle à aujourd'hui</i></b> | <b>3</b>  |
| 1.1      | <b>Avant l'an 1000</b>   | <b>3</b>  |
| 1.2      | <b>Epoque traditionnelle (de 1000 à 1850)</b>  | <b>6</b>  |
| 1.2.1    | Cadre général  | 6         |
| 1.2.2    | Localisation et implantation des villages  | 10        |
| 1.2.3    | Evolution des formes du bâti : une implantation de l'habitat fonction du cadre physique      | 13        |
| 1.2.4    | Évolution des pratiques agricoles et forestières   | 14        |
| 1.3      | <b>L'époque industrielle (de 1850 à 1950).</b>   | <b>16</b> |
| 1.3.1    | De 1850 à 1880 : l'apogée de la civilisation rurale  | 16        |
| 1.3.2    | De 1880 à 1950 : l'effritement de la ruralité  | 19        |
| 1.3.2.1  | Exode vers les bassins industrialisés  | 20        |
| 1.3.2.2  | Bataille des Ardennes  | 21        |
| 1.3.3    | Évolution des pratiques forestières  | 22        |
| 1.3.4    | Les premières marques du tourisme  | 23        |
| 1.4      | <b>L'époque post-industrielle (à partir de 1950)</b>   | <b>25</b> |
| 1.4.1    | Cadre général  | 25        |
| 1.4.2    | Évolution des pratiques agricoles et forestières   | 28        |
| 1.5      | <b>Remarque générale sur le développement de l'activité touristique</b>                      | <b>34</b> |
| 1.6      | <b>Implantation des grandes infrastructures</b>  | <b>35</b> |
| 1.6.1    | Le Schéma de Développement du Territoire (SDT)   | 35        |
| 1.6.2    | Le réseau routier  | 36        |
| 1.6.3    | Le réseau ferroviaire  | 40        |
| 1.6.4    | Les pylônes de télécommunication et le transport d'énergie                                   | 41        |
| 1.6.5    | L'énergie éolienne   | 43        |
| 1.7      | <b>Évolution des fonds de vallée</b>   | <b>43</b> |
| <b>2</b> | <b><i>Évolutions prévisibles</i></b>   | <b>48</b> |
| 2.1      | <b>Approche globale</b>  | <b>48</b> |
| 2.1.1    | Contexte global  | 48        |
| 2.2      | <b>Approche détaillée</b>  | <b>49</b> |
| 2.2.1    | Commune de Bertogne  | 49        |
| 2.2.2    | Commune de Gouvy   | 51        |
| 2.2.3    | Commune de Houffalize  | 53        |
| 2.2.4    | Commune de La Roche-en-Ardenne   | 54        |
| 2.2.5    | Commune de Sainte-Ode  | 55        |
| 2.2.6    | Commune de Tenneville  | 56        |
| <b>3</b> | <b><i>Bibliographie</i></b>  | <b>57</b> |
| <b>4</b> | <b><i>Annexes</i></b>  | <b>58</b> |
| 4.1      | <b>Liste des fiches</b>  | <b>58</b> |

# 1 Evolutions des composantes du paysage du 18<sup>ème</sup> siècle à aujourd'hui

---

## 1.1 Avant l'an 1000

### Durant la Protohistoire

Les hauts plateaux de l'Ardenne n'ont guère attiré les populations préhistoriques. Il faut attendre le deuxième âge du fer (qui débute vers 700 avant J.-C.) pour voir s'installer dans nos régions la civilisation des **Celtes**.

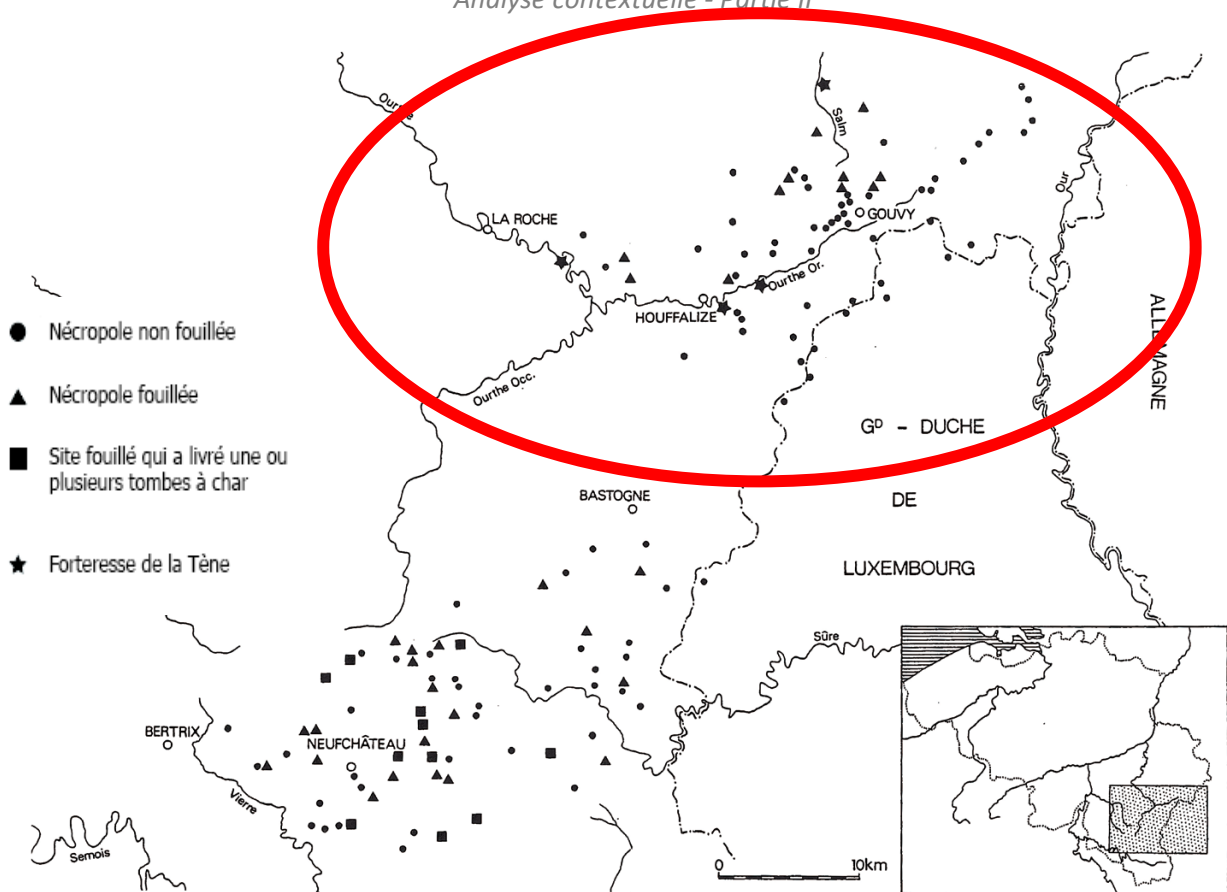
Composée majoritairement de hêtres, la forêt primaire couvre encore l'essentiel de la région. A cette époque, l'activité rurale est orientée vers une agriculture d'autosubsistance. Par conséquent, les Celtes cultivent tout ce dont ils ont besoin, mais surtout des céréales comme le blé ou l'avoine (denrée permettant d'être conservée d'une récolte à l'autre). Les champs de culture sont cultivés en permanence. Après deux ou trois années de récolte, ceux-ci subissent naturellement une baisse de fertilité. Il faut alors cultiver de nouveaux terrains (défrichés par essartage) situés plus à l'écart du village. Au bout de quelques décennies, les terrains exploités deviennent tellement éloignés du village qu'il vaut mieux démonter et reconstruire le village plus loin. Les villages sont donc occupés durant 30 à 40 ans. Les maisons sont en bois, raison pour laquelle nous n'avons que peu de vestiges de leurs implantations.



*Un des deux tumuli situés au lieu-dit « les tomballes »  
(« Devant la Combe », entre Cetturu et Steinbach) datant du 2<sup>ème</sup> siècle après. J.-C.*

Cependant, on voit apparaître l'influence des Celtes aujourd'hui dans nos contrées à travers notamment les coutumes funéraires et l'édification de tertres appelés **tombelles ou tumuli**. Ceux-ci sont élevés sur un endroit culminant et à la mémoire d'un personnage éminent de la tribu. Ils recouvrent parfois un petit caveau dans lequel les celtes y placent le corps accompagné d'objets lui ayant appartenu (souvent en céramique). Tous les tumuli ne datent pas de cette époque ; leurs constructions s'étendent de l'âge du fer à la civilisation des mérovingiens.

Le paysage actuel de l'Ardenne recèle d'autres traces de cette civilisation, comme des **forteresses** (le Cheslé à Bérismenil) ou certains chemins utilisés pour la transhumance ou le commerce.



Carte de la répartition des tombelles de La Tène (ou du second âge du fer, 450-27 avant J.-C.) autour de Houffalize et Neufchâteau. Source : carte extraite de l'ouvrage de REMY H., dir. (1991). *Archéologie en Ardenne. De la préhistoire au 18<sup>ème</sup> siècle*, Bruxelles, Crédit Communal, p. 66.

### Durant l'époque gallo-romaine

Pendant plusieurs siècles, l'Ardenne va ensuite subir la domination de l'empire romain. Après une conquête meurtrière du Nord de la Gaule qui dura de **57 à 51 av. J.-C.**, la vie du pays ne change d'abord que très peu. L'Ardenne est considérée alors comme une réserve de bois et de chasse.

Ce n'est qu'à partir du 1<sup>er</sup> siècle que le paysage s'anime, essentiellement au travers des voies romaines et du cadastre.

Les **voies romaines** sont aménagées sur les crêtes car elles offrent une meilleure vue pour anticiper le danger et sont moins boueuses. Elles jouent le rôle de limite entre les bassins hydrographiques de la région. De nature rectiligne, (afin de faciliter les échanges commerciaux, mais surtout, d'améliorer la rapidité des déplacements des troupes militaires entre Rome et les camps situés aux frontières de l'Empire), elles passent souvent loin de toutes agglomérations, à travers les labours et les bois.

Deux voies romaines importantes traversaient le Parc naturel : la **route Reims-Cologne** (...Bastogne, Bourcy, Buret, Baraque Dupont, Baraque Dumont, Hautbellain,...) et la **route Metz-Tongres** (...Mande-St-Etienne, Givroulle, Wyompont, Beaulieu, Beausaint,...). Des chemins secondaires (diverticulum) reliaient les villages entre eux. Sur le territoire du Parc naturel, il n'a été trouvé aucune trace de pavement de ces sentiers (d'où l'appellation plus

judicieuse de voie au lieu de chaussée). Certains tronçons de la voie romaine Reims-Cologne seront plus largement réutilisés au Moyen-Âge : cette route s'appelait alors le Grand chemin Bastogne-Stavelot-Saint-Vith. La route Metz-Tongres (à l'origine moins fréquentée), reliant des points du territoire qui ont des fonctions moindres au Moyen-Âge, va progressivement disparaître des cartes.

Les techniques de construction « à la romaine » se généralisent dans la région et des fermes imposantes sont bâties : quelques traces de ces « villas » subsistent encore. La forêt ardennaise recule au profit de l'agriculture, des routes et des éclaircies établies le long de celles-ci.

Peu après la conquête de la Gaule, les romains ont découpé leur territoire en centurries : parcelle de terre carrée ou rectangulaire regroupant cent citoyens et qui est soumise à un impôt foncier. Les centurries étaient subdivisées en lots délimités par des bornes, sentiers, murets, fossés ou haies.

La **parcellisation cadastrale** actuelle de la région de Limerlé, Rettigny, Gouvy, Asselborn, Basbellain et Hautbellain, Biwisch et Troisvierges (domaine romain et mérovingien de Belsonancum) est héritée de ce découpage. Ces parcelles s'alignent suivant deux directions privilégiées (comme le cardo et le décumanus des camps romains).

Par ailleurs, c'est durant cette période qu'apparaît aussi une première vague de christianisation (dès le 1<sup>er</sup> siècle), mais celle-ci est très faible car notre contrée est proche du front Nord (province romaine soumise aux invasions barbares).



*Vestiges d'une chapelle chrétienne au lieu-dit « Les Hêtres-Saint-Martin » implantées sur les fondations d'un temple gallo-romain (fanum).*

### **Durant le haut Moyen Âge**

Après l'occupation romaine et à partir du 5<sup>ème</sup> siècle, l'Ardenne passe sous la domination des **Mérovingiens** (511-751) et correspond à une vague de déchristianisation. Ceux-ci vont appliquer à des peuples relativement civilisés, un gouvernement brutal et anarchique. L'envahissement forestier reprend. Les seuls vestiges de cette époque présents dans la région sont des nécropoles rudimentaires en plâtre, bois ou en pleine terre.

A l'**époque carolingienne** (751-911/987), l'enseignement prend son essor, et par là même, l'évangélisation (du 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> siècle). La croyance au jugement dernier est mise en place. On trouve souvent sous les tombes carolingiennes des tombes mérovingiennes.

Avant l'an 1000, pratiquement aucun village (généralement constitués de bâtisses en bois) n'a d'implantation fixe. Après 2-3 ans, les terrains cultivés (en permanence) subissent déjà

une baisse de la fertilité naturelle du sol, nécessitant de cultiver plus à l'écart du village sur de nouveaux terrains défrichés par essartage. Au fil des années, les terrains cultivés se retrouvent tellement éloignés qu'il vaut mieux démonter et reconstruire le village plus loin. La durée d'occupation des villages est de l'ordre de 30 à 40 ans.

## 1.2 Epoque traditionnelle (de 1000 à 1850)

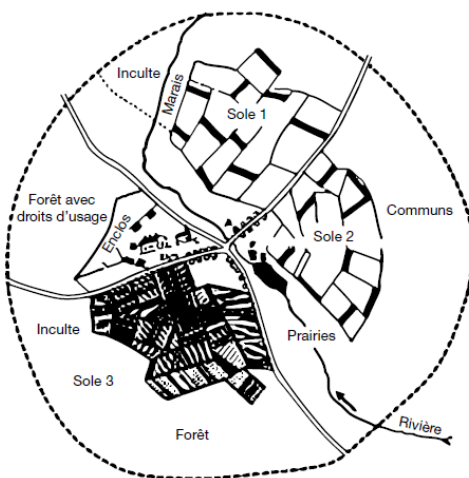
### 1.2.1 Cadre général

#### De l'an mille jusqu'au milieu du 14<sup>ème</sup> siècle : fondation des campagnes

Jusqu'au milieu du 14<sup>ème</sup> siècle, la région va connaître une certaine prospérité et un **développement démographique important**. À l'origine de ceux-ci : un climat favorable (optimum climatique médiéval) et des innovations agronomiques telles que la charrue, le collier d'attelage, le pacage du bétail en vaine pâture... mais surtout l'**assolement triennal** ! Cette pratique consiste à diviser le finage en trois soles : une pour la culture du seigle d'hiver, une autre pour l'avoine (ou l'épeautre, ou encore le sarrasin) et la dernière n'était pas semée. Chaque année, on décale ces affectations d'un tiers.

Ainsi, grâce à la jachère, la fertilité des terres autour des habitations est maintenue. Sur la sole en jachère et sur les deux autres soles après récolte, on introduit des animaux qui engraisent les terres de leurs déjections. On garantit au troupeau villageois le droit de parcours sur l'ensemble des champs « vides » (terres vaines) en interdisant aux paysans de planter des haies. L'implantation du village peut donc perdurer dans le temps, si bien qu'aujourd'hui, on peut affirmer que la plupart des villages existants ont été mis en place au cours de cette période.

Au niveau de l'organisation de la société, ce sont toujours les **seigneurs** qui tirent leurs richesses de la production de leurs seigneuries (du travail de leurs dépendants et des nombreuses **taxes imposées** : exploitation des terres, droit de broyage des grains aux moulins, droit de traversée de rivière, etc.).



Source : d'après M. M. Knight, H.E. Barnes & F. Flugel (1928), Economic history of Europe, Houghton Mifflin Co.

« Les trois soles sont divisées en lanières (seulement représentées sur la sole 3). La sole 3 (qui était en jachère l'année précédente) est occupée par des céréales d'hiver (blé ou seigle) ; la sole 2 porte de l'orge ou de l'avoine semées au printemps ou des pois et la sole 1 est en jachère pâturée. » Source : CPDT, Atlas des Paysages de Wallonie Tome 5, L'Ardenne centrale - La Thiérache, SPW-DGO4, 303 p.

Pour se prémunir d'éventuelles attaques, on place le village sur un **site défensif** (en hauteur comme un château fort), sur l'adret, mais juste sous la ligne de crête, là où jaillissent les sources, de façon à bénéficier d'un temps plus clément. La population se répartit autour de l'église. L'habitat est groupé mais sans mitoyenneté. Le village comporte une dizaine de maisons dont chacune est occupée par un ménage de 4 à 5 personnes en moyenne<sup>1</sup>. Les maisons sont à colombage et le toit est en chaume (paille de seigle).

L'église de type roman est le seul bâtiment en dur. Autour de celle-ci, sont édifiés les remparts (de 3-4 m de hauteur), à l'intérieur duquel on enterre les morts à même le sol (sans pierre tombale). En cas d'agression, on se rassemble dans l'église, on rassemble le bétail derrière les remparts.



Chœur de la chapelle Sainte Marguerite d'Ollomont (Nadrin, Houffalize) ;  
vestige d'un édifice construit au 12<sup>ème</sup> siècle et restauré en 1961. (© R. DEMARET)

La solidarité est très importante dans les villages, la gestion du finage est commune : le contrôle social est important ainsi que le sens du devoir. L'architecture est bioclimatique : chauffage au bois, versant adret, éclairage à la lampe à huile.

Il y a d'autant plus de villages que le territoire est compartimenté (vallons...). Autour de chaque village (groupement d'habitations composé d'une église), se répartissent 4 à 5 hameaux. Au 12<sup>ème</sup> siècle, on assiste à une deuxième génération de village, dont la toponymie est de type « Laneuville-au-Bois » ou « Noville », désignant le **nouveau domaine rural né du défrichement d'une partie de forêt**. En effet, suite à la révolution agricole au cours du Moyen Âge, la population de la région a augmenté. Cette croissance a nécessité l'exploitation de nouvelles terres.

### **Du milieu du 14<sup>ème</sup> siècle jusqu'à 1700 : le « Temps des malheurs »**

Les champs de culture sont disposés autour des villages, complètement ouverts, sans haie, ni clôture. En contrebas du village, le long du ruisseau, se trouvent des prairies naturelles. La plus grande partie du territoire est toujours occupée par les landes.

Cette structure va persister à travers les siècles, mais à partir du milieu du 14<sup>ème</sup> siècle, la population va diminuer fortement (de plus d'un tiers, par moment !). La cause ? Du 14<sup>ème</sup> siècle au 18<sup>ème</sup> siècle, le climat se refroidit (« **Petit Âge glaciaire** »), les ressources se

---

<sup>1</sup> La natalité était forte mais le taux de mortalité infantile l'était aussi ; peu de ménages composés de plus de deux générations car l'espérance de vie tournait alors autour de 40 ans

raréfient, plusieurs récoltes sont entièrement détruites suite à des gelées tardives. Des **famines** succèdent à des **épidémies** (comme la **Peste noire**) et à des **guerres** (comme celle de **Cent ans**). Les villages sont fréquemment pillés. Ce contexte entraîne une vie villageoise très autarcique.

D'une époque aussi durement touchée, il ne reste aujourd'hui, en dehors des châteaux et de quelques églises, que des débris ensevelis ou réutilisés dans des constructions ultérieures. A la fin de cette période, les habitants les plus fortunés érigent des maisons robustes entièrement en pierre. Plusieurs de ces bâtiments ont traversés les siècles sans encombre : la *ferme du Mesnil* à Steinbach (1686), le *château-ferme Caprasse* (ou *Charles*) à Sterpigny (1606), le *moulin Massard* à Mont-le-ban (1545), le *château-ferme de Weiler* (1687) ...



*La ferme du Mesnil à Steinbach fut construite en 1686*

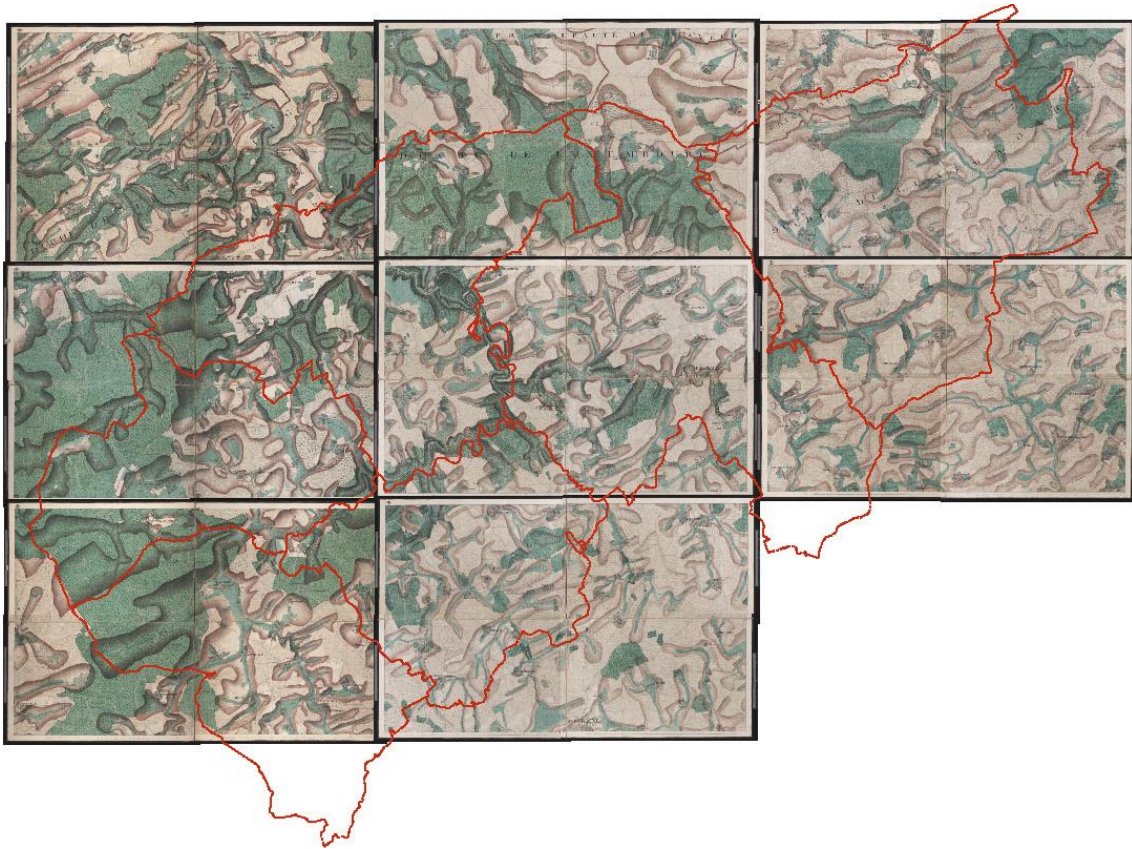
### **De 1710 à 1850 : Modernisation des campagnes**

Au 18<sup>ème</sup> siècle, la région de l'Ardenne est caractérisée avant tout par une faible densité de population, de l'ordre de 10 à 15 habitants/km<sup>2</sup> (contre 31 en moyenne aujourd'hui). Cette dispersion des habitants a pour corollaire des paroisses de grande étendue (à titre d'exemple, l'abbé de Saint-Hubert règne sur une vingtaine de villages), sans pour autant que la géographie administrative dans son ensemble ne présente une quelconque unité : l'enchevêtrement des compétences et des juridictions étant la règle. Par contre, à l'échelle locale, on observe des liens communautaires forts entre ces habitants vivant dans un certain isolat.

L'ardennais, éleveur avant toutes choses, ne participe que peu à la vie politique, les activités agricoles lui prenant la plupart de son temps. Les conditions pédologiques défavorables empêchant la culture des céréales, les agriculteurs se tournent vers le seigle (essentiellement pour leur propre consommation), l'avoine (produite en grande quantité) et l'élevage. A La Roche-en-Ardenne, les terres labourables autour du village n'occupent ainsi qu'un cinquième du terroir, tandis qu'à Saint-Hubert, des cycles de culture de douze ans sont nécessaires, dont neuf de repos. Ce sont les prairies qui sont prédominantes, liées à un élevage extensif de médiocre qualité qui s'oriente avant tout vers le mouton, les bêtes à cornes, les chevaux et enfin les porcs. Ces derniers sont élevés pour leur part dans la forêt, autre source de revenu de l'époque (sylviculture, cueillette...). Face à cette situation, la population accumule les activités connexes pour subvenir à ses besoins (il n'est pas rare qu'un ménage consacre plus de 75% de son budget à son alimentation) : forge, voiturage,



cueillette, etc. L'alimentation, constituée essentiellement de pommes de terre et de pain, est pratiquement dépourvue de viande.



Extrait de la carte de Ferraris couvrant la quasi-totalité du Parc naturel des Deux Ourthes.

Durant cette période, la situation s'améliore, notamment avec les sciences qui sont au service de l'agriculture et de l'élevage :

- La médecine vétérinaire se développe. Celle-ci débouche sur des croisements et des sélections d'animaux. Les chevaux de traits sont plus performants.
- Le matériel agricole également.

La superficie mise en culture s'étend ainsi progressivement.

En termes de voirie et de de mobilité, avant la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, il y a de réelles difficultés à circuler dans nos campagnes. Cependant, deux grands vastes projets voient le jour et ont un impact sur le territoire du Parc naturel.

### La création des grandes chaussées :

**Marie-Thérèse d'Autriche** fait construire de nouvelles chaussées (future N4) afin de mettre en liaison toutes les parties de son empire avec Vienne. Or Bruxelles fut une ville importante de cet empire. La liaison traverse l'Ardenne (ébauche de la N4). Cette voie est pavée car les chemins traditionnels (en terre) étaient impraticables la moitié de l'année (boueux). On assiste ainsi à la mise en place d'un des premiers plans routiers depuis la création des chaussées romaines (carte de Peutinger). Les **barrières (Hinck, Champlon)** étaient d'anciens points de péage.

Malgré cette construction, la région reste encore très mal desservie par les voies de circulation. Seules les zones situées à proximité de celle-ci subissent un certain **désenclavement économique** (Tenneville, Ortheville,...), ce qui leur permet de ne plus compter entièrement sur leurs propres forces pour assurer leur subsistance (l'autarcie de ces communautés villageoises n'est plus totale).

### **Canal de l'Ourthe (1827-1847)**

Les rivières qui entaillent le cœur du massif vallonné ne sont navigables que durant les crues. Afin de sortir le Luxembourg de son isolement et de sa pauvreté, et de mettre en valeur les richesses de son sous-sol, Guillaume I<sup>er</sup> va lancer un projet de canalisation de l'Ourthe jusqu'à sa source, afin de la raccorder à la Woltz, de l'autre côté de la crête des Ardennes. Le projet prévoyait le creusement d'un souterrain de 2,5 km de long à **Bernistap**. Ce chantier s'est arrêté en 1839 puis a redémarré pour construire un canal latéral à l'Ourthe de Liège à La Roche. Ce dernier fut mis en service en 1847, rendant ainsi la rivière navigable en dehors des périodes de crues. Ce canal va permettre de développer le commerce avec le bassin mosan. Toutefois, l'implantation de la ligne de chemin de fer de la vallée sonnera le glas de cette activité.

A une échelle large, l'ensemble des régions voisines connaît pourtant une croissance démographique et économique forte à laquelle la contribution de l'Ardenne reste faible. C'est en effet une terre d'accueil peu attrayante de par la pauvreté des sols ou le rejet des nouveaux habitants par les populations locales. Les progrès agricoles sont quasi nuls, l'Ardenne ne connaît pas de révolution agricoles comme on en observe dans d'autres régions du pays. Les alentours de Salle, seul endroit où l'activité agricole progresse, fait figure d'exception. La révolution industrielle n'a également pas lieu, les établissements en place étant encore de l'infrastructure ancienne (scieries et tanneries essentiellement).

#### **1.2.2 Localisation et implantation des villages**

Les habitants se sont installés, le plus souvent, sur les replats situés en contrebas des sommets, à l'abri des vents froids et à proximité des cours d'eau ou d'une source pour faciliter l'approvisionnement en eau.

A partir de la carte du Cabinet des Pays-Bas Autrichiens dressée par le Comte de Ferraris, une typologie de l'habitat rural à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle peut être dressée.

Tout d'abord, **le cadre physique** a profondément marqué l'implantation de l'homme en Ardenne. Ainsi, sur les vastes surfaces ondulées des plateaux de l'Ardenne centrale, le peuplement est relativement dense. Un nombre important de petits hameaux composés de 15 maisons au plus se disséminent entre des villages à peine plus importants. Ces lieux habités sont séparés les uns des autres de deux à trois kilomètres.



*Houffalize, extrait de la carte de Ferraris (vers 1778). L'action érosive de l'Ourthe et de ses nombreux affluents donne un caractère large au fond de vallée, permettant l'implantation de petites villes.*

En réalité, deux critères ont guidé le choix du site des noyaux d'habitat : la protection contre **le vent** et l'approvisionnement en **eau**. Ces conditions étant le plus souvent combinées. Généralement, les nouveaux habitants ont recherché la proximité des cours d'eau secondaires et non des rivières principales. Les versants de ces rivières principales, dont l'Ourthe, ont des pentes trop raides pour accueillir des villages. Les quelques villes et gros villages qui se sont implantés le long de ces rivières se sont installés dans le fond de la plaine alluviale, là où elle s'élargit, en atteste le village d'Houffalize.

Par contre, sur les plateaux centraux, les agglomérations ont davantage recherché un site de versant ou de tête de vallée.



*Extrait de la carte de Ferraris. Implantation des hameaux en tête de vallée*

Il est à noter que les autres groupements qui n'ont pas de lien direct avec le réseau hydrographique ont évité les sommets, lieux exposés aux vents froids, se situant alors en contrebas où la déclivité est moins importante. Cependant, ce cas de figure concerne relativement peu le territoire du Parc naturel des deux Ourthes.

|                            | <i>Tête de vallée</i> | <i>Versant de vallée</i> | <i>Fond de vallée</i> | <i>Replat, Plateau</i> |
|----------------------------|-----------------------|--------------------------|-----------------------|------------------------|
| <b>Bertogne</b>            | 36%                   | 36%                      | 7%                    | 21%                    |
| <b>Gouvy</b>               | 53%                   | 40%                      | 7%                    | -                      |
| <b>Houffalize</b>          | 47%                   | 33%                      | 13%                   | 7%                     |
| <b>La Roche-en-Ardenne</b> | 54%                   | 8%                       | 15%                   | 23%                    |
| <b>Sainte-Ode</b>          | 14%                   | 86%                      | -                     | -                      |
| <b>Tenneville</b>          | 50%                   | 20%                      | 20%                   | 10%                    |
| <b>PND0</b>                | <b>42,3%</b>          | <b>37,2%</b>             | <b>10,3%</b>          | <b>10,2%</b>           |

*Répartition du type d'implantation des villages du Parc naturel des deux Ourthes.*

Dans les hameaux, les maisons sont généralement séparées les unes des autres par des jardins et des prairies. Il semblerait que, même si les contraintes communautaires ont imposé le groupement, chaque maison a souhaité garder son individualité (*Ardenne centrale* – 1987). Les volumes sont isolés mais implantés sur une limite parcellaire, soit l'alignement, soit une des limites parcellaires latérales.



*Implantation sans plan précis des habitations au cœur du village de Rettigny (Gouvy)*

La **mitoyenneté** n'existe pratiquement pas, malgré quelques exceptions concernant certaines agglomérations telles que La Roche, Gouvy et Houffalize.



*Extrait de la carte de Ferraris (vers 1778). Habitat mitoyen du village de La Roche en Ardenne*



*Extrait de la carte de Ferraris (vers 1778). Habitat lâche du hameau de Baclain (Gouvy)*

### 1.2.3 Evolution des formes du bâti : une implantation de l’habitat fonction du cadre physique

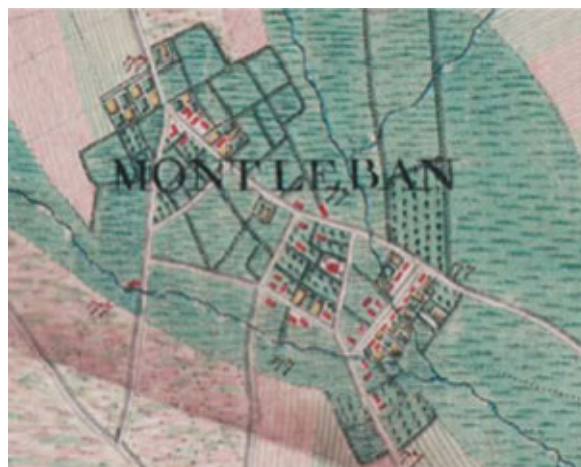
Une nette majorité des villages et hameaux se sont installés en fonction du **réseau routier**. Ils présentent un plan allongé lorsque les maisons se sont disposées le long des rues principales ou un plan complexe lorsque le réseau routier est composé de plusieurs rues. Ce type d’implantation concerne 65% de l’habitat de l’Ardenne centrale.

|  | <b>Bordure forestière<br/>(en %)</b> | <b>Plateaux centraux<br/>(en %)</b> | <b>Rièzes Thiérache<br/>(en %)</b> |
|--|--------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|
| Lié au réseau routier en plan complexe           | 60                                   | <b>42</b>                           | 6                                  |
| Lié au réseau routier en plan allongé            | 30                                   | <b>23</b>                           | 53                                 |
| Indépendant du réseau routier en plan quelconque | 10                                   | <b>29</b>                           | 34                                 |
| Autour d’une place                               | 0                                    | <b>6</b>                            | 6                                  |

Type d’implantation des maisons. Source : Ardenne centrale (1987)



Extrait de la carte de Ferraris. Hameau de Lavacherie (Sainte-Ode), en plan allongé



Extrait de la carte de Ferraris. Hameau de Montleban (Gouvy) en plan complexe

Une autre catégorie de villages n’a aucune relation directe avec le réseau routier. Il s’agit soit de maisons qui se sont disposées autour d’une place où domine souvent l’église, soit de maisons qui se sont installées sans ordre apparent pour former une structure plus ou moins organisée. Ce dernier cas de figure qui est visible sur le territoire d’étude.



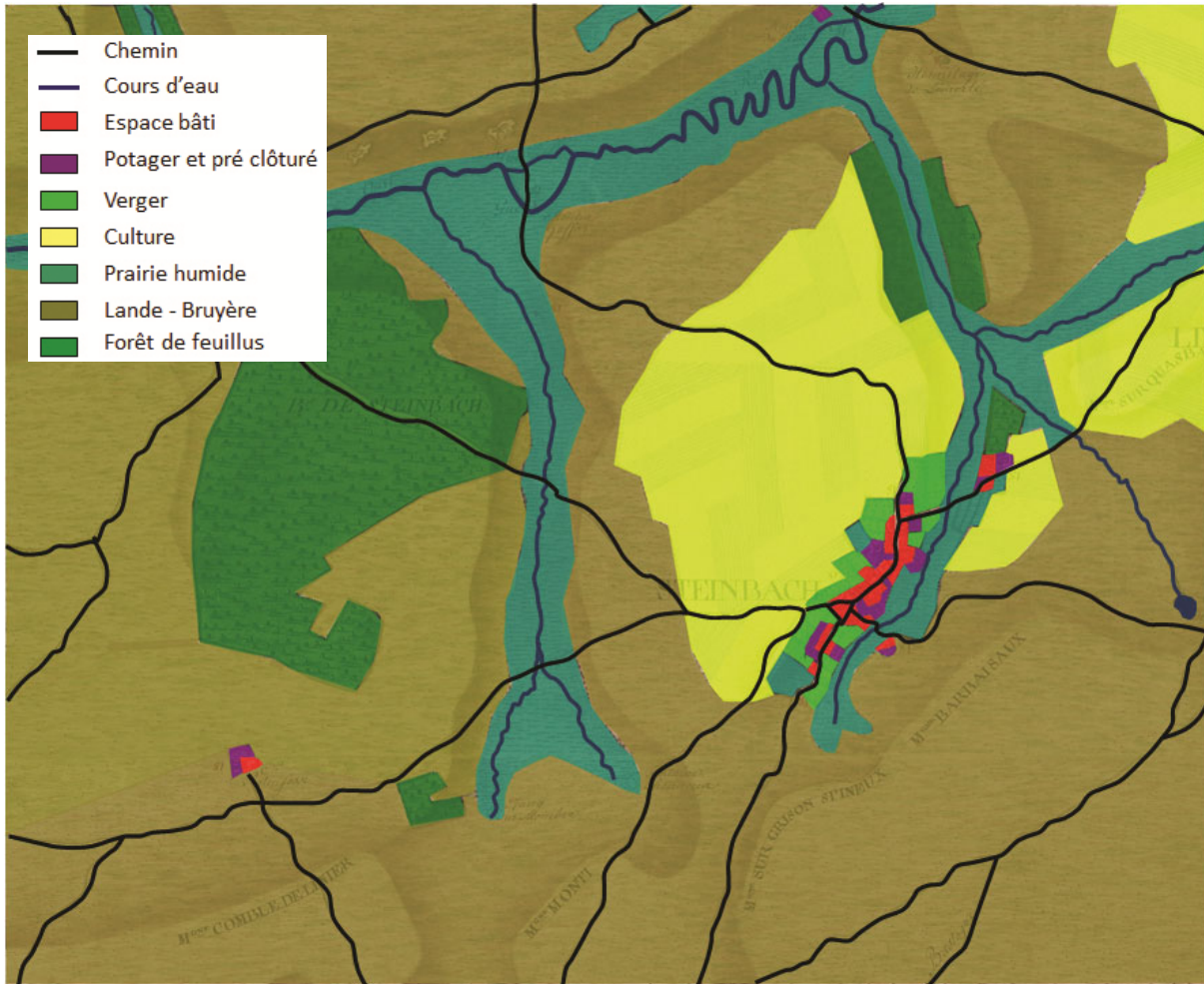
*Extrait de la carte de Ferraris (commune de Bertogne).  
Implantation des hameaux de façon indépendante du réseau routier et à plan quelconque.*

La croissance de l'habitat en Ardenne depuis le 18<sup>ème</sup> siècle est moins importante que dans les autres régions rurales qui ont bénéficié de l'essor des centres industriels du 19<sup>ème</sup> siècle. A l'exception de l'apparition de quelques nouveaux hameaux et de fermes isolées qui se sont intercalés dans le maillage existant à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, l'évolution de l'habitat s'est réalisée par un agrandissement ou une densification des villages et hameaux existants.

#### **1.2.4 Évolution des pratiques agricoles et forestières**

Depuis le 18<sup>ème</sup> siècle, les forêts et paysages Ardennais ont connu des modifications importantes, notamment liées à l'évolution des activités et usages.

La carte du Cabinet de Ferraris (1775-1778), met en évidence que l'essentiel du territoire du Parc naturel des deux Ourthes était occupé par des **incultes pâturages** (bruyères,...) encerclant de petits noyaux cultivés autour de villages et hameaux. Les fagnes servaient alors comme pâturages de troupeaux, pratique qui imposait l'absence de clôtures dans les champs, engendrant ainsi une ouverture du paysage.



Occupation du sol sur base de l'extrait de la carte de Ferraris.  
Village de Steinbach (Gouvy).

Ce fragment de la carte de Ferraris illustre bien la composition de la structure paysagère des villages au 18<sup>ème</sup> siècle : un petit hameau est encerclé de quelques cultures, servant presque exclusivement à l'**autoconsommation**. Ce sont des parcelles continûment cultivées et engraisées par le fumier animal. Les parcelles cultivées sont complètement ouvertes sans haies ni autres clôtures. L'appropriation de ces terres est individuelle, en parcelles allongées (lanières), groupées et desservies par un réseau de chemins ruraux peu dense. Autour des terres à champs se disposent, en larges auréoles, les terres incultes servant essentiellement au pâturage. Ces « pâturages-sarts » sont, en grande majorité des propriétés collectives, villageoises et, plus tard, communales. Au-delà s'étend la bordure forestière, alors plus réduite qu'aujourd'hui.

Le fonctionnement de ces trois auréoles est dominé par l'organisation collective du travail agricole et par les contraintes de mauvaises pâtures. En effet, tout est pensé pour une meilleure rentabilité. L'explication des **trois auréoles** paraît évidente. Le **bétail** engendre des matières organiques et donc de l'engrais, qu'il faut exploiter au mieux. Ainsi, on place l'étable près de la zone de champs pour limiter les déplacements lors de l'épandage d'engrais sur les **terres cultivées**. Le bétail se nourrit dans les **landes**, digère en chemin, et excrète dans l'étable.

La **forêt** était peu présente à l'exception des bordures nord et ouest, support de massifs essentiellement composés de feuillus (bouleaux, saules...), et aux abords de l'Ourthe. En effet, en raison d'une structure dense du réseau hydrographique, les vastes prairies sont ponctuées d'espèces poussant le long des cours d'eau. Ainsi, l'Ourthe est la base d'une ripisylve centrale, composées de feuillus, support de petits linéaires boisés le long de ruisseaux plus ou moins importants.

Du côté du bois de Freyr sur les communes de Sainte-Ode et de Tenneville, la forêt est exploitée dès le 17<sup>ème</sup> siècle par la **métallurgie artisanale** et les **forges**. Elle est alors composée principalement de chênes, de charmes et de bouleaux. Des charbonniers transforment de grandes quantités de bois sur des aires de faulde<sup>2</sup> pour alimenter les fourneaux et les forges d'affinerie de la région. À cette époque, la forêt est exagérément exploitée en taillis simple. Les troncs des arbres, de faible dimension, sont coupés à un jeune âge et sont utilisés pour la transformation du bois en charbon. Cette exploitation produit des ouvertures périodiques dans la forêt et les paysages changent.

### **1.3 L'époque industrielle (de 1850 à 1950).**

#### **1.3.1 De 1850 à 1880 : l'apogée de la civilisation rurale**

Le début du 19<sup>ème</sup> siècle porte l'empreinte du régime français au travers des commissions et des sociétés d'agriculture qui se chargent de faire circuler l'information sur les pratiques agricoles en œuvre ailleurs qu'en Ardenne. Les races bovines sont ainsi améliorées et des brochures sont diffusées. Cependant, le contexte est difficile, notamment au travers de la perte des débouchés français en matière de bétail, suite à la fermeture de leur marché. L'agriculture (qui représente plus de la moitié de l'activité économique de la région), se porte mal, en atteste les récoltes catastrophiques de 1846, mais surtout sa faible modernisation. L'industrie (un cinquième de l'activité), est pour sa part soumise à un esprit traditionnel enfermant les activités dans des structures anciennes peu à même à rivaliser avec les régions voisines (surtout en ce qui concerne les activités liées à la métallurgie, malgré une production de fer qui continue à Sainte-Ode). L'objectif est dès lors de sortir l'Ardenne de son isolement, et ce au travers de constructions de routes, d'écoles et d'un développement de l'agriculture.

Les années 1830 voient un regain d'activité économique parallèlement à une croissance démographique : les **brasseries** prennent leur essor, l'exploitation du sol s'intensifie (ardoise, grès) et des petits établissements industriels, parfois d'activité saisonnière, voient le jour (à l'image de l'exploitation de la pierre à faux à Bovigny). De 1830 à 1844, le réseau routier de l'état s'élargi, notamment au travers du réseau vicinal pavé. C'est également l'époque de l'apparition des journaux tels la *Gazette*, *l'Observateur des Ardennes*, *Le Courrier des Ardennes*...

La région entre alors dans une économie de marché où le **rôle du chemin de fer** n'est bien sûr pas anodin en termes d'exportation et d'importation<sup>3</sup>. L'exportation favorise ainsi le développement de l'industrie du bois (écorce, scierie, charbon de bois...) et le commerce lié aux autres activités. En termes d'importation, le chemin de fer est une solution lorsque

---

<sup>2</sup> Endroits où le charbon de bois était produit à l'époque de la sidérurgie préindustrielle wallonne.

<sup>3</sup> En 1869 est inaugurée la ligne de l'Ourthe.



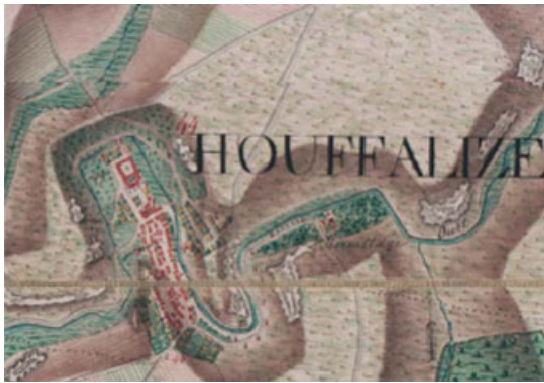
s'annonce une disette. Parallèlement à cela, la voie de chemin de fer engendre une plus-value des terrains.

L'agriculture n'est pas en reste, la charrue se répand, les premières machines agricoles apparaissent, des plantations industrielles sont introduites (trèfle, carotte, betterave...), tandis que la jachère tend à disparaître. L'utilisation de la **chaux** se généralise, permettant ainsi de mettre en œuvre des terres jusque-là incultes ; phénomène à mettre en parallèle avec le défrichement, sous forme de déboisement, qui avance à grands pas.

### **Évolution des formes du bâti : une évolution significative liée à l'explosion démographique et au développement des infrastructures**

L'évolution de l'habitat sur le territoire est significative au cours du 19<sup>ème</sup> siècle et se fait parallèlement à l'explosion démographique. A l'époque traditionnelle, les villages étaient très aérés. Lors de l'époque industrielle, ils vont subir une forte **densification**.

Pour les villes d'Houffalize et de la Roche-en-Ardenne, la configuration marquée du relief de fond de vallée dans lequel elles s'insèrent, force une densification depuis l'intérieur de l'espace bâti existant. Cette densification s'observe également dans les villages du reste du territoire mais cette fois-ci, elle est conditionnée par un souci de préserver les terres agricoles. En effet, vu l'augmentation de population et les rendements stables, il devient impensable de réduire davantage la superficie cultivée : l'habitat ne consomme alors plus autant d'espace qu'auparavant mais il se densifie (implantation à l'intérieur de la zone construite avec parfois de la mitoyenneté). Dans plusieurs villages, une école et une maison communale apparaissent également.



Houffalize vers 1777.  
Extrait de la carte de Ferraris



Houffalize vers 1852-1858  
Extrait de la carte de Philippe Vander Maelen

**Les voies de communication** ont également influencé l'extension de certaines villes. Ainsi, Gouvy doit son développement à l'implantation de la voie ferrée. La création du **réseau vicinal** se met en place vers 1880-1890. Ce réseau permet de transporter non seulement des passagers mais aussi des marchandises. Et pour l'Ardenne, c'est un élément extrêmement important. C'est ce qui va permettre à l'Ardenne de se désenclaver et de se mettre en connexion avec d'autres parties du pays, voir avec les pays voisins.

L'apparition du transport ferroviaire et le développement du transport fluvial ont également des implications quant aux matériaux utilisés : importation d'autres régions comme le calcaire du Condroz et extraction des grandes pierres<sup>4</sup>.



Arrêt du Tram à Lavacherie, début du 19<sup>ème</sup> siècle.



Extrait de la carte des chemins de fer vicinaux de Belgique. Avril 1927.

Source : Société Nationale des Chemins de fer vicinaux.

D'autres villages et hameaux se sont étirés vers les grandes routes créées dans le but de relier les petites villes et les bourgs. C'est le cas entre Houffalize et Libramont (Mabompré, Bertogne).

### Évolution des pratiques agricoles

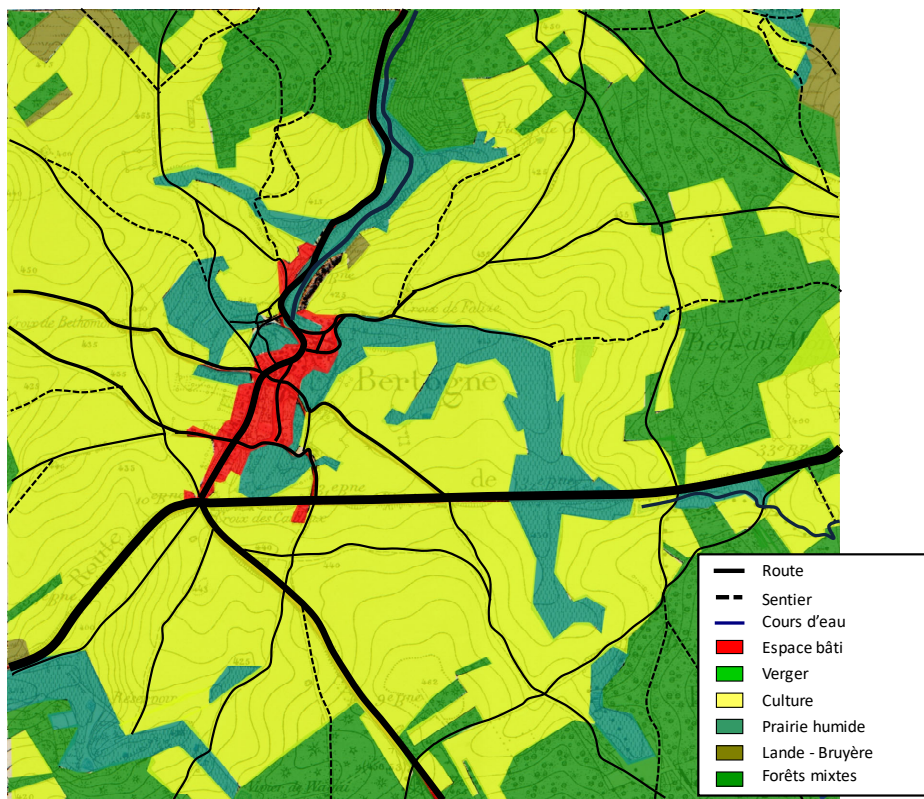
Plusieurs *innovations* sont à corréliser avec la croissance démographique :

- Le passage d'un outillage en bois à un outillage mécanique.

<sup>4</sup> Car celles-ci ne peuvent être extraites que des profondeurs (sous la nappe aquifère), et le système de pompage sera inventé durant cette période.

- L'apparition du cheval de trait ardennais<sup>5</sup>.
- L'apparition de la chaux dans la région grâce au réseau vicinal. Celle-ci permet d'exploiter les terres acides et pauvres, spécifiques de l'Ardenne.
- L'arrivée de la pomme de terre.

A la suite d'une **loi sur la mise en valeur des incultes** du 25 mars 1847, les meilleurs incultes et qui sont le mieux placés par rapport aux villages sont mises en culture. Ainsi, avec des rendements équivalents à ceux des époques antérieures (3 à 4 quintaux à l'hectare), on pousse l'espace agricole à son maximum, les finages se dilatent. Les ressources en bois deviennent rares et poussent à la construction en pierre. Ainsi, on observe dans les villages ardennais une pétrification du bâti. Cette période voit le cours des céréales augmenté considérablement. Lorsque celui-ci atteint son sommet arrive la crise agricole.



Occupation du sol à Bertogne en 1882.

### 1.3.2 De 1880 à 1950 : l'effritement de la ruralité

Le dernier quart du 19<sup>ème</sup> siècle est marqué par la crise agricole de 1880. L'arrivée des céréales russes et américaines dans la région tend à casser les prix du marché. De plus, cette céréale s'adapte très mal au climat ardennais. Cet impact est renforcé l'augmentation de l'utilisation des cargos et donc de l'importation de céréales étrangères à bas prix. Dans les pôles urbains wallons, on observe un essor de l'industrie et donc un besoin grandissant en main d'œuvre. Le salaire moyen d'un ouvrier industriel est trois fois plus élevé que le salaire d'un ouvrier agricole. Cette situation conduit à un **exode rural** de la population qui dépendait du bois (forestiers) et qui a été « chassée » par la loi des communaux.

<sup>5</sup> Celui-ci n'a jamais existé dans les périodes antérieures. Il a été créé par des sélections naturelles.

Comme si cela ne suffisait pas, les récoltes des décennies 1870-2880 sont médiocres et l'industrie (surtout les ardoisières) est en crise. Gardant ses caractéristiques d'une structure artisanale, elle ne peut concurrencer les régions du sillon Sambre-et-Meuse qui bénéficient de la voie d'eau.

Parallèlement, c'est la ruine lente et inexorable des éleveurs de moutons par disparition de leurs vastes pâturages. C'est la fin des moutonniers et le début de la reconversion séculaire de l'Ardenne céréalière vers l'**herbage artificiel**, cultivé et accompagné d'élevage bovin. En effet, un éleveur vit 2x mieux avec 7-8 hectares qu'un cultivateur avec 30 hectares. Au niveau paysager, on passe d'un paysage d'openfield (stricto sensu) à un paysage d'openfield à prairie sans pour autant devenir un paysage « bocager », étant donné l'apparition du fil de fer et la nécessité de productivité. Les prairies dites « artificielles » font donc leur apparition grâce à la réintroduction des légumineuses (liées à la chaux).

Deux types d'innovation vont contribuer à **l'essor de l'élevage** (de 1880 à 1930). Tout d'abord la pasteurisation va résoudre le problème de la conservation des aliments. Puis, l'apparition de nouvelles races bovines qui, à force de croisements, améliorent le rendement avec la Holstein (vache laitière), la Pie Rouge (laitière ou viandeuse), la Pie Noire (laitière ou viandeuse), la Charolaise (viandeuse), la Limousine (viandeuse), etc.

### 1.3.2.1 Exode vers les bassins industrialisés

L'Ardenne est touchée par un important **exode rural** après avoir connu son maximum démographique vers 1880. Les conditions difficiles de travail de la terre ont conduit de nombreux jeunes à émigrer vers les régions industrialisées de la vallée de la Meuse (mais également vers les gros bourgs qui rassemblaient commerces et petites industries). Malgré que les conditions de travail y fussent également difficiles, les salaires y étaient néanmoins plus élevés. Enfin, la loi des Communaux a également joué dans le sens d'un exode rural. C'est ainsi qu'au cours du 20<sup>ème</sup> siècle se réalise une densification de la Roche-en-Ardenne, de Houffalize et des villages et hameaux localisés autour de ces pôles.



La Roche vers 1852-1858  
Extrait de la carte de Philippe Vander Maelen

Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes –  
Analyse contextuelle - Partie II



La Roche actuellement  
Extrait de la carte IGN au 1 :50 000

### 1.3.2.2 Bataille des Ardennes

La Bataille des Ardennes ou l'**offensive von Rundstedt** (16/12/1944 au 28/01/1945) visait à traverser l'Ardenne et franchir la Meuse pour reprendre les infrastructures du port d'Anvers afin d'éviter l'acheminement du ravitaillement et des renforts, couper et isoler les armées américaine et britannique pour les contraindre à capituler et à obtenir la paix sur le front de l'Ouest. La région sera le théâtre d'âpres combats entre les troupes allemandes et américaines. De nombreuses constructions furent détruites pendant cette période tandis qu'ont été érigés de nombreux monuments à la mémoire de personnes ou d'évènements liés à la seconde Guerre Mondiale.



Monument à Bérisménil



Monument à Samrée

Sur le plateau au nord de Bastogne (Houffalize, La Roche, Gouvy), de nombreux villages se distinguent par une structure différente, plus dense qu'au 19<sup>ème</sup> siècle. Suite aux importants dommages de la guerre, c'est le **phénomène de reconstruction** qui a modelé l'essentiel de la ville que l'on voit aujourd'hui.

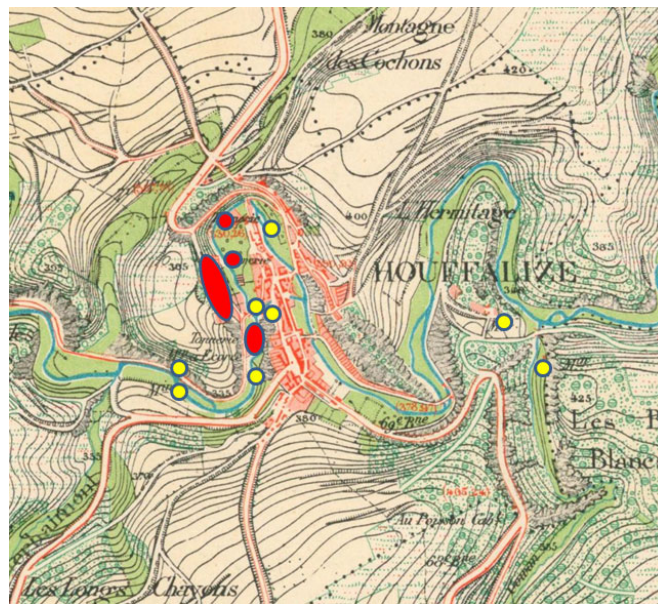
L'habitat reconstruit a bénéficié de techniques plus modernes et a été adapté aux modes de travail de l'époque. Ainsi, la ferme en long a servi de modèle en de nombreux endroits. Par ailleurs, la pierre utilisée pour ériger les murs est de meilleure qualité et ne nécessite plus

d'être obligatoirement couverte d'un enduit de protection. Les encadrements sont réalisés en briques ou en pierre tandis que la toiture est couverte d'ardoises.

### 1.3.3 Évolution des pratiques forestières

L'évolution de la forêt ardennaise dès le début du 19<sup>ème</sup> siècle n'est pas uniquement conditionnée par les transformations de l'agriculture. La forêt joue par elle-même un rôle de premier plan dans un contexte national et socio-économique influencé par l'indépendance de la Belgique, son industrialisation, la croissance de la population... Différents acteurs, représentant parfois des intérêts divergents, interviennent au fil du 19<sup>ème</sup> siècle et modifient la forêt en fonction de leurs besoins tant au niveau de sa surface que de ses formes.

Le chêne domine au début du 19<sup>ème</sup> siècle, travaillé alors principalement en taillis simple par les particuliers et en taillis sous futaie dans les forêts domaniales. Nombreuses en Ardenne, dans les villes proches des rivières (La Roche-en-Ardenne, Stavelot, Malmedy, Clervaux, Wiltz...), les **tanneries** connaissent leurs heures de gloire au 18<sup>ème</sup> siècle. L'abondance des forêts de chênes et la qualité des eaux, acides, froides et limpides ont favorisé leur développement. De nombreux **moulins** broyaient les écorces de chênes. En 1889, on recense 10 tanneries et 111 fosses à Houffalize.



Localisation des tanneries (en rouge) et moulins à écorces (en jaune) à Houffalize en 1869.



Tanneries (Houffalize)



Scierie Gérardin (Houffalize)

Cependant, petit à petit, le chêne cède progressivement la place à de nouvelles espèces exotiques, essentiellement résineuses, essences rapidement productives et à courtes révolutions (6 à 10 ans). Il s'agit tout d'abord de pin sylvestre puis, à partir de la première guerre mondiale, d'**épicéas** (pour la production de sapins de Noël notamment). Ainsi, les espaces forestiers s'étendent. De plus, grâce à l'arrivée du chemin de fer, l'Ardenne peut faire profiter les villes de ses ressources en bois. C'est ainsi que, en général, l'ancienne forêt peuplée de feuillus est enveloppée aujourd'hui par les résineux. Des paysages se referment progressivement.

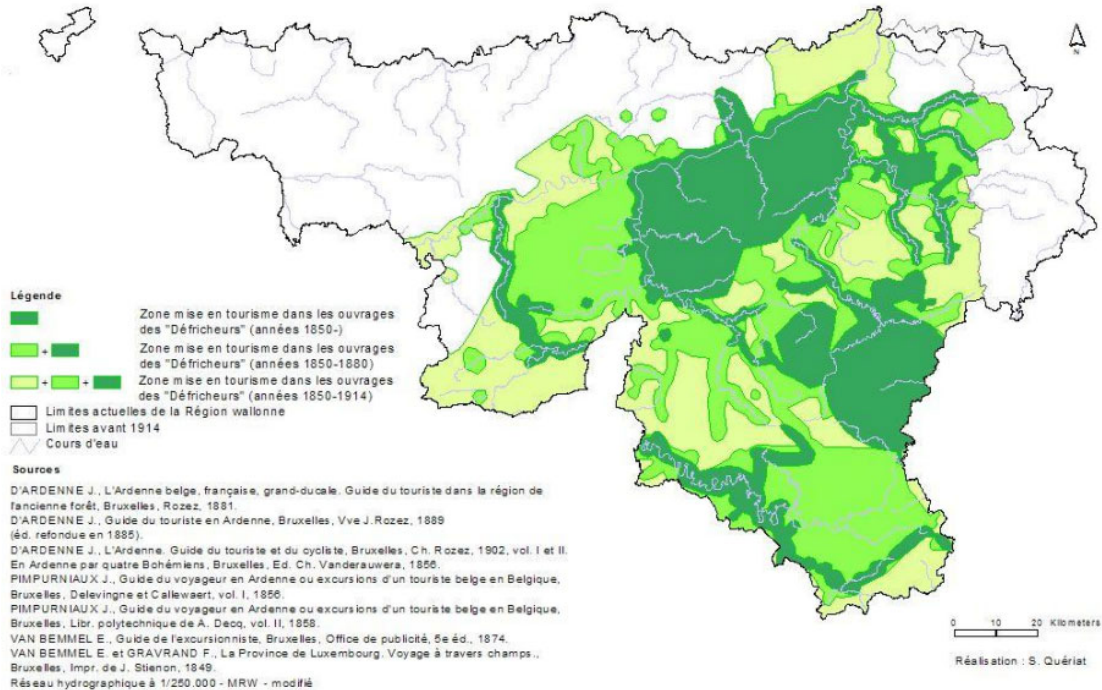
#### 1.3.4 Les premières marques du tourisme

*« L'intérêt des touristes pour l'Ardenne émerge à la fin de la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle. Il se développe grâce à une poignée d'hommes – des intellectuels et des scientifiques issus essentiellement de la sphère libérale – qui écrivent des ouvrages à vocation touristique. Ces publications décrivent le territoire ardennais, le mettent en scène et participent à la transformation de l'imaginaire lié à l'Ardenne. »*

*Du milieu du 19<sup>ème</sup> siècle jusque 1880 environ, l'intérêt de ces auteurs et par conséquent des touristes, leurs lecteurs, se focalise presque exclusivement sur les vallées de l'Ourthe et de la Semois inférieure. L'attrait pour l'histoire, stimulé par la conjoncture patriotique de construction d'une identité nationale motive aussi à l'époque, l'essentiel des flux vers l'Ardenne centrale. »* Source : CPDT, Atlas des Paysages de Wallonie Tome 5, L'Ardenne centrale - La Thiérache, SPW-DGO4, 303 p.

A l'instar de la bourgeoisie qui se retrouvaient au cours des siècles précédents pour « prendre les eaux » dans les stations thermales notamment, les classes aisées qui peuvent se payer des voyages en train ou en automobile partent se distraire et admirer les beautés de la nature. En effet, cette période, marquée par l'**hygiénisme**, engendre l'arrivée de riches industriels wallons au sein de certains villages. Ceux-ci viennent construire leurs châteaux ou villas de plaisance pour profiter notamment des activités de chasse et de pêche. *« Découvrir des panoramas, des lieux pittoresques, des fonds de vallées rocheuses, la vie quotidienne rurale toujours rythmée par la succession des saisons ou encore des châteaux ruinés devient une activité prisée. Des hôtels et pensions voire accueillent ces voyageurs fortunés, et dans certains villages, ce sont même des résidences de villégiature qui s'y implantent. »* Source : CPDT, Atlas des Paysages de Wallonie Tome 5, L'Ardenne centrale - La Thiérache, SPW-DGO4, 303 p.

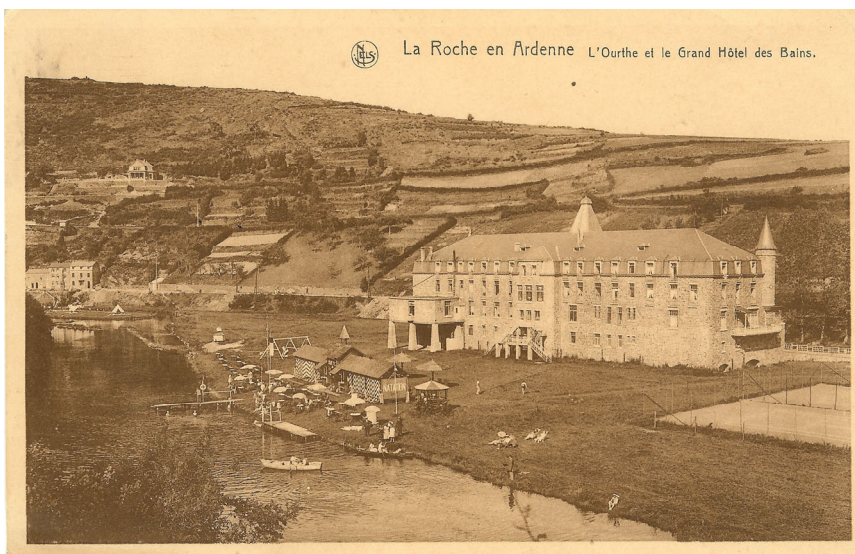
Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes –  
Analyse contextuelle - Partie II



*Evolution de l'Ardenne touristique (1850-1914)*

Source : QUERAT S. (2010). *La mise en tourisme de l'Ardenne belge (1850-1914). Genèse et évolution d'un espace touristique. Processus, acteurs et territoires.*

Comme le montre la carte ci-dessus, la vallée des Deux Ourthes connaît un développement touristique dès les années 1850. C'est le cas notamment à La Roche-en-Ardenne où dès les années 1840, les premiers touristes arrivent dans le bourg rochois. Pourtant, aucune infrastructure adaptée à cette nouvelle clientèle n'existe. Ces « voyageurs » sont simplement attirés par les ruines médiévales du château ainsi que par la nature sauvage des alentours, à l'époque où romantisme et naturalisme sont à la mode. En 1850, on dénombre deux hôtels dans la ville : l'hôtel des Frères Meunier et celui de J. Tacherny.



*Le grand hôtel des bains (bâtiment actuel du Floréal) à La Roche-en-Ardenne, 1933.*

L'évolution des moyens de transport joue un rôle non négligeable dans ce développement touristique de l'Ardenne, en passant de déplacements à pied ou en malle-poste à des



déplacements par voie de chemin de fer et puis par la voiture. Cependant, la période des deux Guerres mondiales et les nombreuses destructions générées vont considérablement freiner voire interrompre ce développement.

## **1.4 L'époque post-industrielle (à partir de 1950)**

### **1.4.1 Cadre général**

#### **Une seconde moitié de siècle marqué par une consommation effrénée de l'espace**

La démocratisation de l'automobile, la progression et l'amélioration du réseau routier ont été des éléments décisifs dans l'évolution du paysage du 20<sup>ème</sup> siècle (qu'il s'agisse du paysage urbain ou du paysage rural). Les évolutions les plus marquantes se mettent en place dès l'après guerre où la croissance économique va de paire avec l'augmentation du niveau de vie. Cela se traduit par un phénomène de « **citadinisation** » de la population des campagnes, par une minorisation de la population rurale et par une diminution de l'espace biologique.

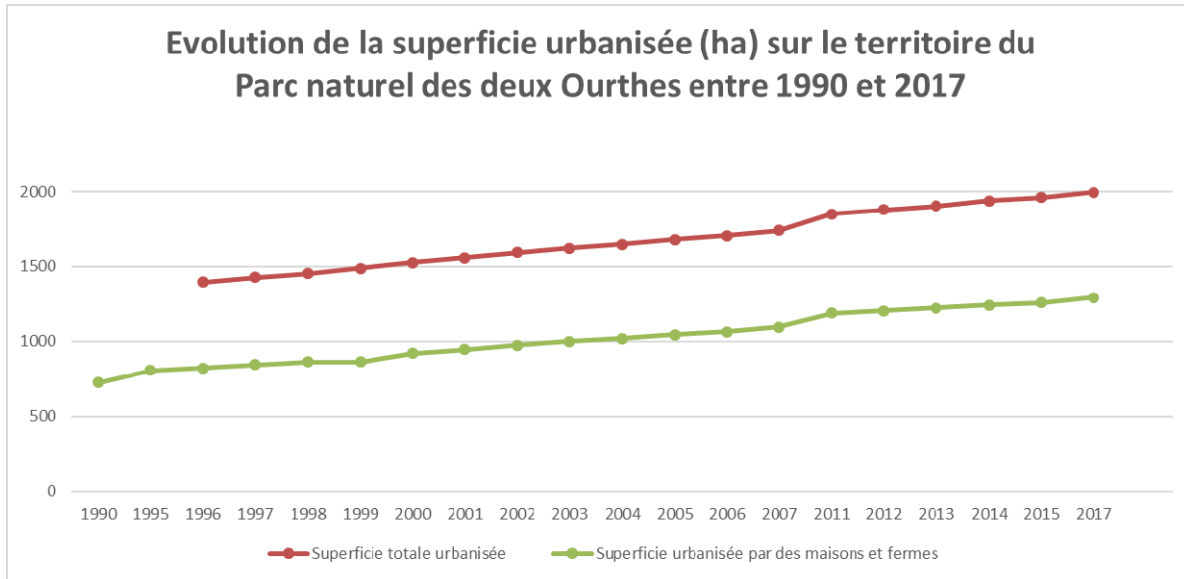
Ce phénomène ne va cesser de croître, favorisé par l'industrialisation du secteur de la construction, l'augmentation du pouvoir d'achat d'une frange de la population et **l'aménagement de voies de circulation rapides** durant les années '70 et '80 rapprochant ainsi la campagne des grandes zones urbaines : la traversée de l'Ardenne par les autoroutes E411 et E25, le passage de la N4 à 3 puis à 4 bandes de circulation, etc. Si bien qu'aujourd'hui, ce processus engendre des surcoûts pour la collectivité à différents niveaux : aménagement et l'entretien des infrastructures publiques, augmentation de la ségrégation socio-économique, perte d'identité du paysage ardennais, surconsommation des énergies fossiles et de l'espace bâti, perte de mixité des activités économiques...

L'attrait nouveau ou renouvelé pour certains villages et la diminution de la fonction agricole a deux conséquences : d'une part, la modification du bâti existant et d'autre part, l'urbanisation de nouveaux terrains.

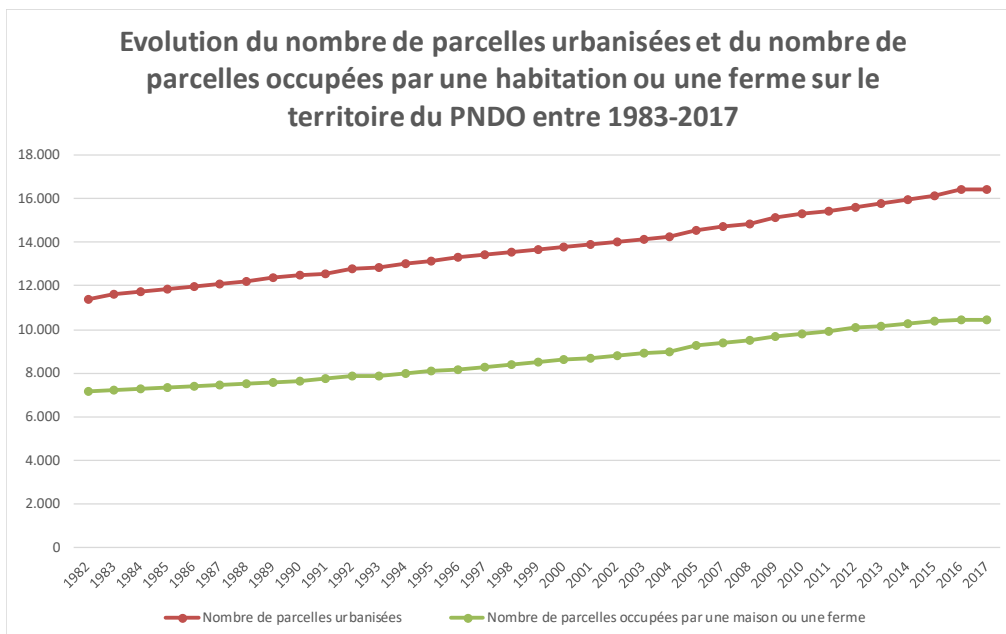
A l'intérieur des villages, on observe de nombreuses **transformations du patrimoine bâti**. Elles concernent aussi bien les dépendances agricoles inutilisées que les corps de logis. La pression foncière conduit à la réaffectation de nombreux bâtiments et à leur transformation en appartements (ces transformations aboutissent dans certains villages à une densité de logements parfois trop élevée compte tenu des caractéristiques de celui-ci, des services disponibles à proximité...).

D'autres bâtiments sont transformés en logement unifamilial. Si des exemples intéressants de transformation peuvent être observés, certaines d'entre elles peuvent s'accompagner d'une perte de lisibilité des façades (modification des ouvertures) ou d'une perte des caractéristiques agro-géographiques (décapage d'un enduit ou d'un badigeon, teinte d'enduit ou de badigeon inadaptée...).

L'évolution des villages se traduit également par la construction de nouveaux bâtiments. La superficie urbanisée (tous types de bâtiments confondus) s'est fortement accrue sur les 20 dernières années. En effet, entre 1996 et 2017, sur le territoire du Parc, la surface urbanisée a augmenté de 43 % pour arriver à 1995 ha. Si on ne s'intéresse qu'à la fonction résidentielle et aux fermes, leur surface a augmenté de 78% entre 1990 et 2017 (avec 1291,5 ha).



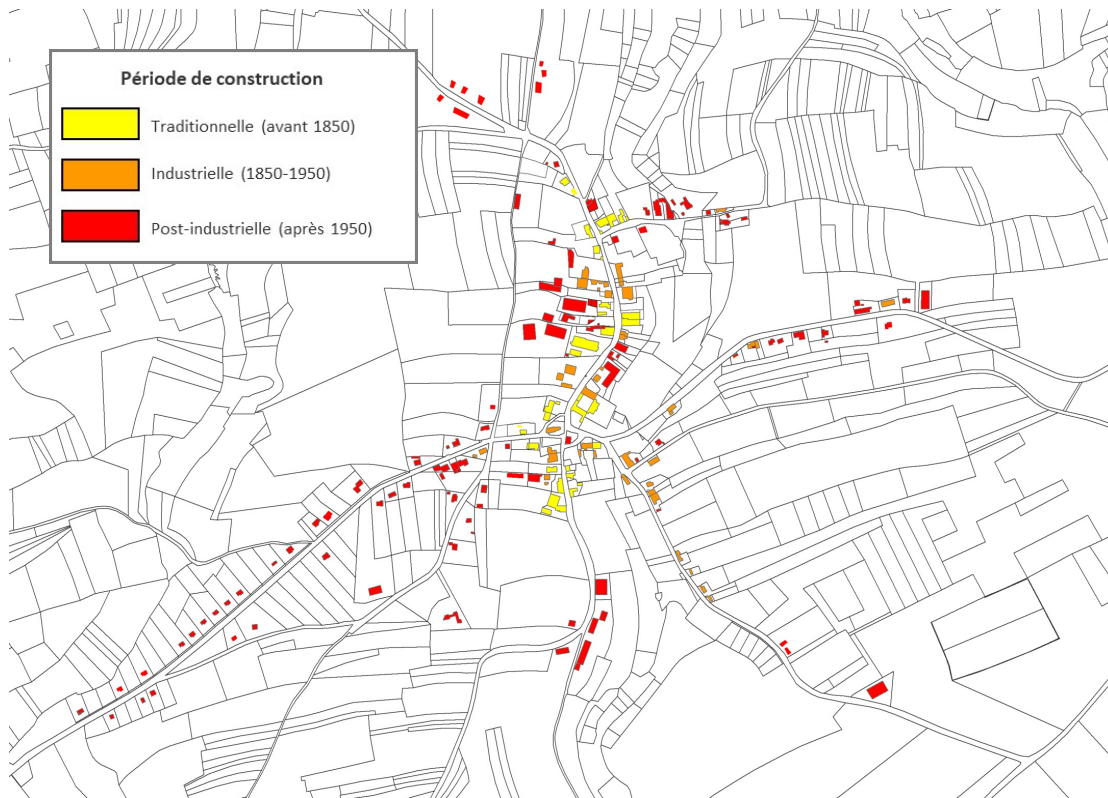
Source : STATBEL 2018, Traitement PNDO.



Source : STATBEL 2018, Traitement PNDO.

Depuis le début des années '80, l'urbanisation du territoire s'est faite à un rythme soutenu. Malgré tout, la courbe de l'évolution de la superficie bâtie ne présente pas une pente plus importante sur les dernières années. En réalité, l'évolution du nombre de parcelles urbanisées présente une augmentation plus soutenue sur les dix dernières années. L'évolution plus constante de la superficie permet de déduire que la taille des parcelles diminue.

Charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes –  
Analyse contextuelle - Partie II



*Evolution de l'emprise bâtie au cours des deux derniers siècles pour le village de Steinbach*

Cette évolution n'est pas sans répercussion sur la qualité du cadre de vie. En effet, **l'urbanisation résidentielle** récente s'est révélée très grande consommatrice d'espace. Le parc immobilier du Parc est constitué à 95 % de maisons unifamiliales dont 70% de maisons unifamiliales 4 façades. Construites à l'extérieur des noyaux villageois anciens, les villas 4 façades sont entourées d'un jardin. Les voiries le long desquelles s'implante ce type d'habitat sont rarement en relation avec l'organisation du noyau ancien. La mise en place du système de lotissement contribuera à accroître cette dissemblance entre ancienne et nouvelle urbanisation.



*Sprimont-Oneux*



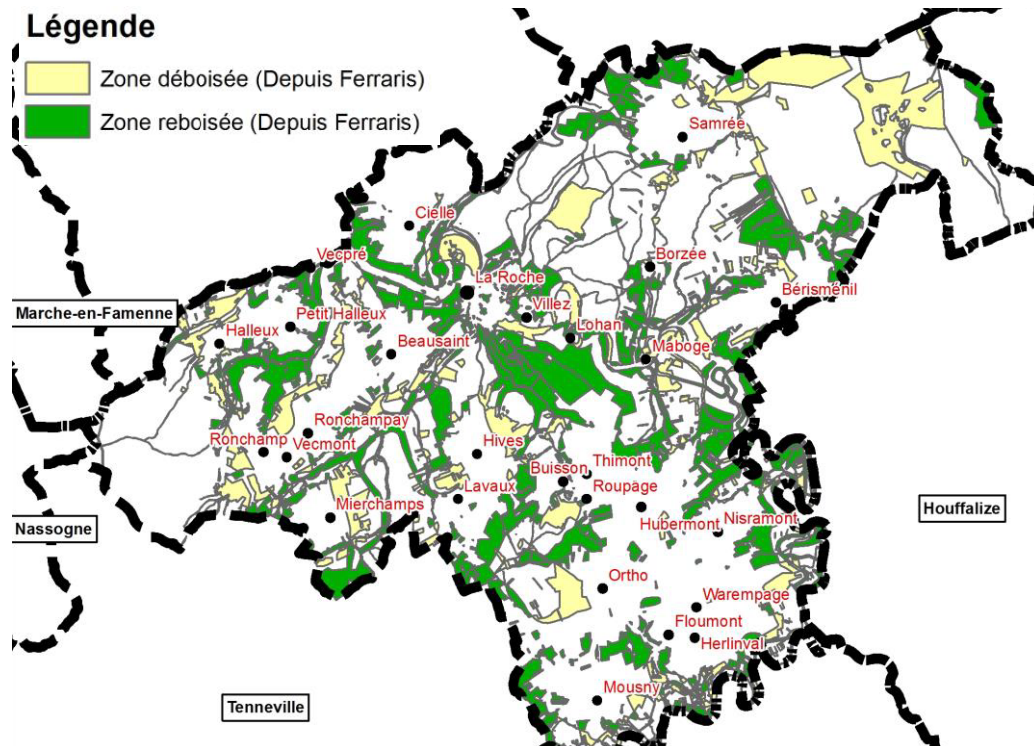
*Laneuville-au-Bois*

Le phénomène d'urbanisation est donc un moteur de l'évolution du territoire du Parc naturel des deux Ourthes, et de chacune de ses communes.

### 1.4.2 Évolution des pratiques agricoles et forestières

En 1960, 70% de l'emploi ardennais est agricole contre 20% en 1980. De par une **marginalisation des activités agricoles**, on enregistre un nombre croissant de cessations d'activités ou le passage d'un successeur à un autre emploi.

Au 21<sup>ème</sup> siècle, le recul continu de l'agriculture entraîne le boisement désordonné et anarchique par des épicéas de parcelles paysannes abandonnées par l'agriculture. La forêt n'a jamais été aussi étendue qu'aujourd'hui, mais les résineux ont conquis la grande part de la superficie des espaces boisés.



Depuis l'époque de Ferraris, la superficie boisée à La Roche-en-Ardenne a augmenté de +/- 750 ha (+/- 10 %).  
Source : Schéma de Développement Communal de La Roche-en-Ardenne (Impact SPRL).

Plusieurs facteurs sont liés à cette **densification et diversification des massifs forestiers** :

- L'exploitation forestière motorisée après 1945 qui s'accompagne de la mise en place systématique d'un cloisonnement d'exploitation. En effet, pour faciliter l'accès aux peuplements forestiers par les engins, un nouveau réseau de voirie très rectiligne est créé et est raccordé au réseau de desserte existant.



*Impact des plantations de résineux sur les couleurs du paysage.*



*Tracé au cordeau dans les plantations résineuses. Lieu-dit « Noire vireée » à Tenneville.*

- L'expansion de la futaie, suite au déclin du bois de chauffage (utilisation généralisée du mazout) et donc du taillis, pour la production de bois d'œuvre. Ce passage des taillis en futaies a fortement modifié les paysages forestiers avec des vues plus lointaines qu'auparavant étant donné les sous-bois sont généralement dégagés dans les peuplements.



*Futaies de feuillus. Valeur « volumétrique » des forêts au sein des paysages.  
Importance économique considérable.*

- Une gestion multifonctionnelle et durable de la forêt. Dans les années 90, différentes mesures sont prises en Wallonie. L'objectif principal est d'assurer la régénération et la pérennité de la forêt en garantissant un équilibre optimal entre ses fonctions économiques, sociales et écologiques.



*Bois de Martin Moulin, près de Willogne. « Désenrésinement. » d'un fond de vallée.*

Cette nouvelle gestion a une influence directe sur les paysages de la forêt publique : futaie irrégulière favorisée, éclaircies fortes et précoces, création d'un cordon d'essences feuillues en lisière des massifs forestiers, suppression des plantations de résineux en bordure des cours d'eau, conservation de quelques arbres morts au sein des peuplements, etc.

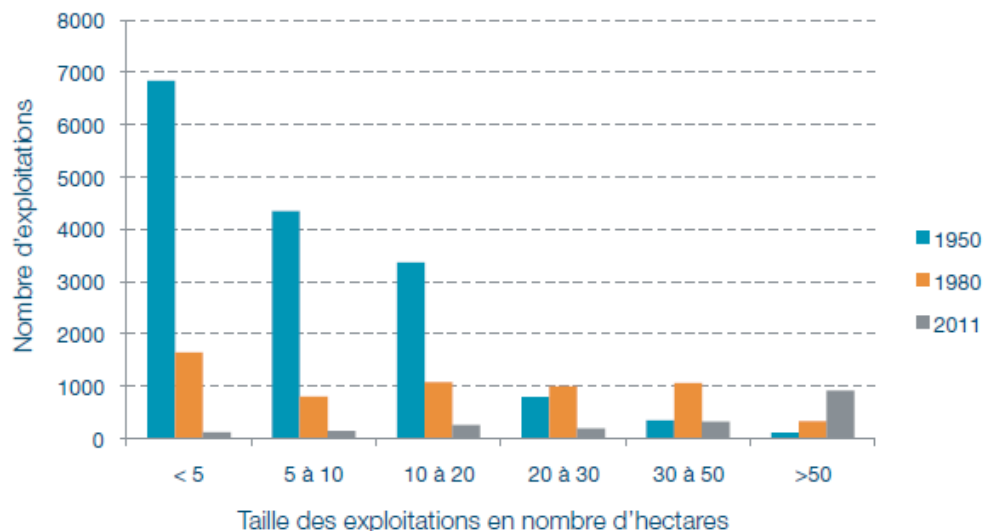
Dans les forêts privées, cette nouvelle méthode de gestion tend également à se développer, notamment au travers de certification forestière (type PEFC).

Deux mesures ayant une influence sur le paysage sont inscrites dans le nouveau Code forestier et s'appliquent tant en forêt bénéficiant du régime forestier qu'en forêt privée. « La première revoit à la baisse l'étendue maximale de mise à blanc permise. Une loi de 1931 limitait leur superficie à vingt-cinq hectares en peuplements résineux et dix hectares en

peuplements feuillus. Ces surfaces sont désormais réduites à cinq et trois hectares, atténuant l'impact paysager des ouvertures brusques du manteau forestier. La seconde, qui a des conséquences importantes en forêt privée, a trait à la suppression des droits de succession et de donation sur la valeur des peuplements forestiers. Elle doit permettre d'éviter les coupes prématurées par les héritiers pour s'acquitter des droits de succession, coupes qui empêchent les peuplements de vieillir et de produire des arbres de plus grande dimension. Elle doit également permettre de valoriser les essences feuillues dont le terme d'exploitabilité est beaucoup plus long que les essences à croissance rapide, essentiellement résineuses, dont la rentabilité est assurée à court terme. » Source : CPDT, Atlas des Paysages de Wallonie Tome 5, L'Ardenne centrale - La Thiérache, SPW-DGO4, 303 p.

Quant à l'utilisation du cheval de trait, bien que son usage a considérablement régressé, l'animal est toujours utilisé, notamment sur les terrains fangeux et/ou en forte pente, voire même pour les travaux de gestion dans les réserves naturelles. De plus, ce dernier occasionne très peu de dégâts par rapport aux engins motorisés qui sont également plus énergivores et polluants.

L'amélioration des moyens de communication et le décloisonnement des territoires ardennais imposent alors l'élevage bovin, qui offre une réponse économique mieux adaptée aux conditions locales. De plus, les petites exploitations agricoles familiales ont de plus en plus tendance à disparaître au profit de plus grandes unités. En raison des innovations techniques mais surtout au travers de la mise en œuvre de la PAC (Politique Agricole Commune, initiée en 1962) qui vise à l'autosubsistance de l'espace communautaire, seules les exploitations de grande taille restent économiquement rentables. Dans ce sens, s'observe une dynamique de regroupement et de rachat des terres par les plus grandes à la recherche de productivité croissante.



Répartition des exploitations agricoles d'après leur Taille pour la région agricole de l'Ardenne.

Source<sup>6</sup> : CPDT, Atlas des Paysages de Wallonie Tome 5, L'Ardenne centrale - La Thiérache, SPW-DGO4, 303 p.

<sup>6</sup> Chiffres : INS, Recensement Général de l'Agriculture de 1950 (1953) ; INS, 1980 et 2011.

De ce fait, les paysages villageois sont profondément transformés : la plupart des petites et moyennes fermes dans le tissu bâti perdent leur fonction agricole au profit d'une fonction résidentielle.

De plus, avec cette spécialisation dans la **production de viande bovine** et afin de répondre cet accroissement de cheptel (en lien avec les grandes exploitations), il est nécessaire de construire des hangars de grande taille. Ceux-ci sont généralement implantés en périphérie du village à proximité des herbages. Leur forme allongée marque dans certains cas le regard en fonction de leur implantation par rapport au relief, aux matériaux et à leur teinte, ainsi que de l'accompagnement végétal prévu. Peuvent s'ajouter à ces hangars, d'autres équipements tels que les silos d'ensilage, les silos grains, les ballots de foin empaquetés, des fosses à purin, etc.

Par rapport aux cultures, la 2<sup>ème</sup> moitié du 20<sup>ème</sup> siècle a été marqué par un abandon progressif des cultures aux rendements médiocres. De 1950 à 2011<sup>7</sup>, les superficies cultivées sont passées de 35% de la surface agricole utile de l'Ardenne centrale, à 12%. Ces terres ont soit été boisées, soit reconverties en prairies permanentes. S'ajoute à cette diminution, une pauvre diversité dans les types de culture. Le maïs, par exemple, se développe peu à peu au détriment d'autres cultures fourragères. Sur une même parcelle, celui-ci se succède d'année en année sans véritable rotation culturale<sup>8</sup>. Concernant les cultures céréalières, l'avoine, anciennement utilisé pour nourrir les chevaux de trait est remplacé par l'épeautre, céréale particulièrement adapté pour l'alimentation des bovins.

Suite à de nombreux problèmes de surproduction et d'accumulation des stocks, les autorités européennes décident de revoir la copie de la **PAC** en supprimant les subventions liées aux quantités produites, quel que soit le type de production, et en instaurant des mesures environnementales pour contrer la dégradation écologique et l'appauvrissement de la biodiversité des espaces agricoles. Au niveau wallon, dès 1995, les **méthodes** (anciennement mesures) **agri-environnementales (MAE)** sont proposées aux agriculteurs sur base volontaires en échange de compensation financière. Certaines d'entre elles concernent le cadre herbager et visent notamment au maintien ou à la mise en œuvre de pratiques agricoles extensives. Ces dernières induisent des changements au niveau des paysages avec notamment de nombreux prés et prairies présentant des surfaces plus colorées au printemps.

*Importances des tournières enherbées pour les plantes messicoles, qui par leur effet d'ourlet chromatique, participent grandement à la valeur esthétique du paysage, mais aussi à sa richesse écologique.*



<sup>7</sup> INS, Recensement Général de l'Agriculture de 1950 (1953) ; INS, 2011.

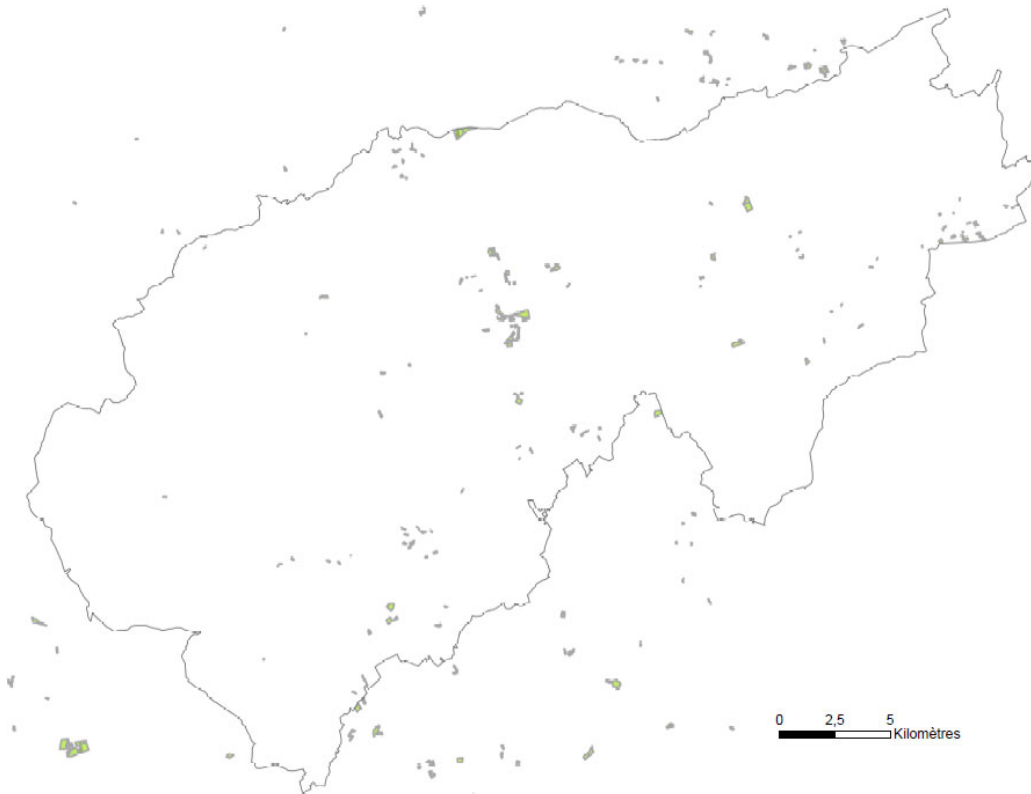
<sup>8</sup> On parle alors de monoculture du maïs d'ensilage.





Nord d'Houmont. Mare naturelle dans une pâture, dont le maintien est dû à des mesures agri-environnementales.

Ces dernières décennies, le développement des **cultures de sapins de Noël** connaît un succès croissant en Wallonie et particulièrement sur le territoire du parc naturel. En effet, cette culture bénéficie de conditions plutôt favorable (sol acide, climat frais et humide, altitude supérieure à 400m, etc.). Cependant, l'extension de la culture de sapins de Noël sur les parcelles agricoles engendrent de nombreux impacts paysagers sur les plateaux, en accentuant leur caractère forestier et enrésiné. « *La culture de sapins de Noël qui ressemble à de jeunes monocultures résineuses forestières s'en distingue essentiellement par l'aspect touffu des arbres généralement plus serrés, par l'absence de couvert végétal à leur pied (aucune concurrence n'est tolérée).* »



Parcelles dédiées principalement à la production de sapins de Noël sur le territoire du PNDO en 2015.

Source : Wallonmap, 2018.

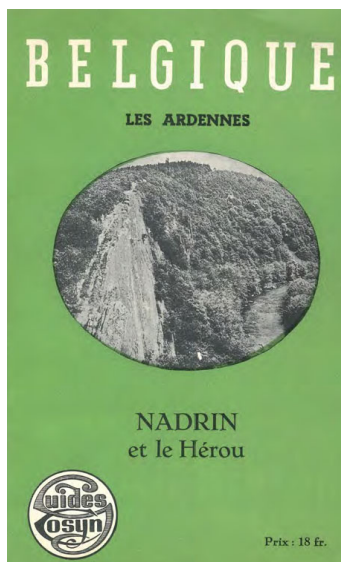
| Territoire                 | Plantations (ha) |
|----------------------------|------------------|
| <b>Bertogne</b>            | <b>26,76</b>     |
| <b>Gouvy</b>               | <b>43,07</b>     |
| <b>Houffalize</b>          | <b>93,18</b>     |
| <b>La Roche-en-Ardenne</b> | <b>35,05</b>     |
| <b>Sainte-Ode</b>          | <b>5,51</b>      |
| <b>Tenneville</b>          | <b>0,51</b>      |
| <b>Parc Naturel</b>        | <b>204,08</b>    |

Source : Production d'une cartographie des surfaces consacrées à la culture de sapins de Noël en Wallonie, Janvier 2018<sup>9</sup>.

Bien que ces chiffres soient en augmentation, la superficie reste bien inférieure à certaines communes wallonnes : Libin (324 ha), Neufchâteau (318 ha) et Bièvre (272 ha). Néanmoins, c'est un enjeu important pour l'avenir, étant donné la nouvelle législation en vigueur du CoDT. En effet, en plus de la zone agricole, la culture de sapins de Noël est aujourd'hui admise en zone forestière aux conditions fixées par le Gouvernement<sup>10</sup>.

### 1.5 Remarque générale sur le développement de l'activité touristique

A partir de l'après-guerre, le territoire du Parc, au même titre que l'ensemble des Ardennes, jouit d'une attractivité touristique forte induite par un attrait paysager affirmé et une bonne accessibilité, parallèlement à un contexte économique qui favorise la mise en place d'un tourisme de masse. De plus, avec la loi sur les congés payés (en 1936), le tourisme concerne des couches sociales de plus en plus larges.



La zone du Parc est alors sans doute celle qui est la plus vite concernée par le phénomène car elle offre des caractéristiques naturelles variées dont la vallée de l'Ourthe est l'élément majeur. Les sites naturels d'intérêt touristique ou scientifique, les sentiers pittoresques, les sommets des pentes ou encore les points de vue deviennent des lieux pointés par tous les guides touristiques et constituent les points de passage privilégiés des promenades.

Source : Guides Cosyn. Belgique. Les Ardennes. Nadrin et le Hérou, Bruxelles, s.d. (années 1950).

L'équivalent bâti de cette activité se traduit par l'**implantation d'équipements touristiques et d'hébergement dans les fonds de vallées** où se développent sport de rivière, pêche etc.

<sup>9</sup> Unité de Recherche BIOSE - Axe Gestion des Ressources forestières. Gembloux Agro-Bio Tech - Université de Liège.

<sup>10</sup> Voir Art. R.II.37-1.

La pratique du **camping** et l'aménagement des rivières ardennaises et des plans d'eau dans un but récréatif apparaissent également au cours de la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle mais se multiplient surtout durant la seconde. Grâce au milieu associatif (syndicats, mutuelles, association d'éducation populaire, etc.) et avec l'aide de l'Etat, plusieurs infrastructures d'hébergements de grande capacité sont construites dans la période de l'après-guerre. Celles-ci permettent d'accueillir leurs membres à prix réduit. C'est le cas notamment du centre de tourisme social « Ol Fosse d'Outh » à Houffalize (à gauche) ou celui de Borzée (à droite, détruit aujourd'hui).



C'est à partir des années '80 que la pression touristique<sup>11</sup> est la plus forte dans cette zone offrant un des plus gros potentiels de tout le pays.

## **1.6 Implantation des grandes infrastructures**

Le paysage du parc naturel a connu et connaît une évolution suite à l'implantation de grandes infrastructures : routes, pylônes de télécommunication, des infrastructures de transport d'énergie, les bases militaires.

### **1.6.1 Le Schéma de Développement du Territoire (SDT)<sup>12</sup>**

Le Schéma de Développement du Territoire (SDT) est l'outil de nature juridique à travers lequel les autorités régionales définissent la stratégie qu'elles comptent mettre en œuvre pour traduire concrètement le projet qu'elles proposent pour le territoire.

A l'échelle régionale, il a un rôle stratégique qui doit inspirer l'action du Gouvernement wallon sur le territoire à l'**horizon 2050**. La volonté est de mettre en œuvre une stratégie territoriale forte et intégrée, assurant la cohérence globale du développement wallon sous tous ses aspects, en tenant compte des besoins actuels et futurs.

Situé au sommet de la hiérarchie des outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme en Wallonie, le SDT s'impose aux autres outils d'aménagement du territoire. A l'échelle infrarégionale, il est conçu de manière à ce que les principes sur lesquels il se fonde puissent

---

<sup>11</sup> La pression touristique est exprimée par le rapport entre la population touristique potentielle et la population permanente.

<sup>12</sup> Projet du SDT du 30 mars 2023, soumis à enquête publique et consultation des communes.

être traduits à travers les outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme de niveaux supra-local et local, et ceci compte tenu des spécificités territoriales. C'est pourquoi le Schéma de Développement du Territoire s'attache également à préciser le cadre dans lequel ces autorités concrétiseront leur politique d'aménagement du territoire.

Le projet de structure spatiale pour la Wallonie, défini par le SDT, précise plusieurs entités spatiales dans lequel le territoire du Parc naturel des deux Ourthes est concerné :

- Aire de développement de proximité :  
Selon le SDT, le territoire du PNDO s'articule autour des liaisons de proximité sous-régionales. Il présente des atouts pour soutenir l'économie circulaire, collaborative, touristique, présentielle et locale. Il s'appuie sur des pôles d'ancrage (Bastogne, Libramont, Marche-en-Famenne et Vielsalm en périphérie) et met en valeur le terroir wallon en tirant parti de leurs ressources primaires et locales.
- Bassin d'optimisation spatiale du Luxembourg. Les bassins d'optimisation spatiale sont les territoires correspondant aux territoires gérés par les directions extérieures de l'administration régionale de l'aménagement du territoire. Leur identification est liée à l'application des principes de mise en œuvre des objectifs SA1 et SA2 qui fixent des trajectoires de réduction de l'artificialisation nette et de l'étalement urbain pour ces bassins.
- Des centralités : parties de villes et de villages qui cumulent une concentration en logements, une proximité aux services et équipements et une bonne accessibilité en transports en commun. Pour le territoire du PNDO, une à deux centralité(s) villageoise(s) a été définie par commune.

20 objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement ont été répartis selon trois axes : soutenabilité et adaptabilité (SA), attractivité et innovation (AI), coopération et cohésion (CC). Chaque objectif est décliné de la manière suivante : constats, enjeux, principes de mise en œuvre, mesures de gestion et de programmation, mesures guidant l'urbanisation.

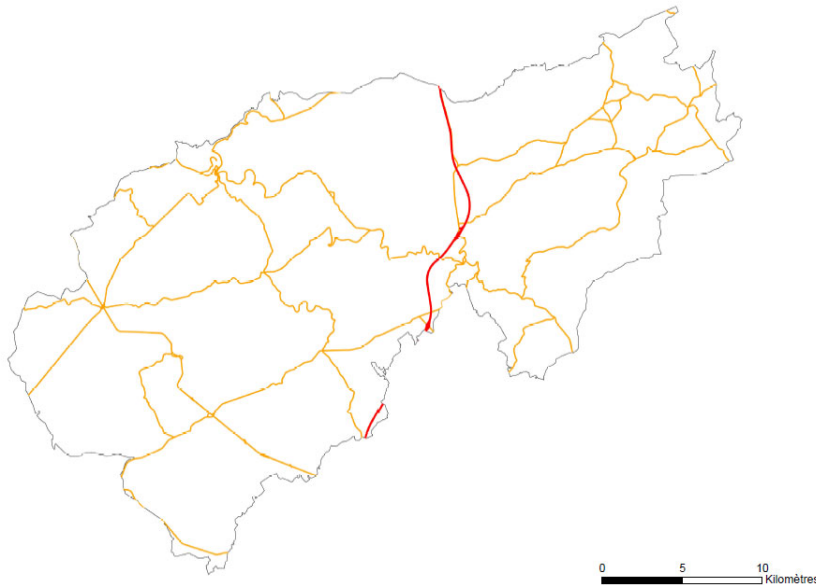
Sur l'ensemble du document, les Parcs naturels sont mentionnés à trois reprises au sein du document (tourisme et dynamique transfrontalière). Nous tenons à rappeler que les Parcs naturels sont des outils de développement rural dans toutes ses dimensions et singulièrement pour la biodiversité, les paysages, l'agriculture durable, le tourisme et l'éducation. Il nous paraît donc important que les Parcs naturels puissent être cités comme des outils disponibles à activer dans les mesures SA6, AI3, AI4 et CC2.

### **1.6.2 Le réseau routier**

Au cours des années soixante, les grandes infrastructures se mettent en place et le réseau routier dans son ensemble s'améliore. L'urbanisation est privilégiée le long de certains axes, le long de laquelle s'installent des migrants qui rejoignent les villes.

Ce changement radical de l'armature urbaine marque le passage entre une population rurale immobile vivant en symbiose avec un environnement local isolé et une population mobile dont l'ancrage au territoire est moindre.

Le Parc naturel des deux Ourthes est traversé par un **réseau routier dense**, d'une longueur totale de 1655 kilomètres<sup>13</sup> (19 km de réseau autoroutier, 314 km de réseau régional ou provincial, 1322 km de réseau communal). Si la plupart des routes et ponts s'intègrent dans le paysage, l'autoroute E25, les Nationale N4 et N89 ainsi que les infrastructures associées ont un impact paysager important.



Infrastructures routières du territoire du PNDO : autoroute E25 en rouge – routes régionales en orange. Source : Wallonmap, 2018. Traitement cartographique : PNDO.

Le Parc naturel est traversé par l'**autoroute E25** sur les communes de Houffalize et de Bertogne. Appelée également l'autoroute du soleil, cette voie de communication européenne relie Hoek van Holland (Pays-Bas) à Gênes (Italie). Elle traverse notre pays en reliant Maastricht, Liège, Arlon et Luxembourg.

<sup>13</sup> Longueur du réseau routier revêtu (en km) en 2005. Le gravier n'est plus considéré comme un revêtement depuis 1999. Les chemins agricoles et sentiers ne sont pas inclus dans ce chiffre. Source : Walstat, 2018.



*Viaduc de l'autoroute E25 à l'entrée Sud de Houffalize.*

Tout commence dans les années '50 avec la déclaration de Genève qui définit les grands axes européens. Côté belge, l'Etat se montre peu intéressé dans un premier temps mais sous la pression de la province de Liège pour une liaison rapide vers l'Ardenne (en vue d'un meilleur développement économique et touristique), un arrêté est signé en 1969 pour sa construction. Cependant, de nombreuses contraintes financières et environnementales<sup>14</sup> vont retarder l'avancement de ce vaste projet. Malgré cela, les travaux sont terminés en 1990 pour le tronçon Baraque de Fraiture - Mont - Houffalize.

La **Nationale 4** relie Bruxelles à Arlon. Elle traverse les communes de Bertogne, de Sainte-Ode et de Tenneville. De réseau routier à grand gabarit, elle est devenue réseau secondaire depuis la création de l'autoroute E25. Sur le territoire du Parc, il s'agit d'une voirie à 2x2 bandes (sauf pour la traversée de Tenneville) le long de laquelle s'implantent de l'habitat, des exploitations agricoles et plusieurs zones d'activité économique. La Nationale 4 est un allié précieux du développement des communes qu'elle traverse (développement des activités le long de celles-ci, désenclavement des communes vis-à-vis de pôles d'emploi importants dont le Grand-Duché de Luxembourg). Au niveau paysager, elle ouvre des perspectives sur le territoire qu'elle traverse. Dans son axe, elle crée une rupture dans le paysage. Enfin, les bâtiments construits et les aménagements réalisés dans les zones d'activité économique peuvent dénaturer le paysage. Malgré la construction de l'autoroute E411, la Nationale 4 reste un axe très fréquenté. Des aménagements réduisant son impact visuel (et celui des aménagements connexes) devraient être envisagés systématiquement. A ce propos, la traversée de Tenneville a été réaménagée en 2022 avec un passage à une seule bande, une vitesse limitée, un espace pour les modes doux agrandi et de nombreuses plantations.

---

<sup>14</sup> Avec la traversée de réserves naturelles (dont celles du plateau des Tailles) et de plusieurs sites écologiques remarquables.



*La N4 à entre Flamierge et Amberloup.*

La **Nationale 89** relie Sedan (France) à Vielsalm. Elle traverse les communes de Tenneville et de La Roche-en-Ardenne. Sur le territoire du PNDO, il s'agit d'une voirie à 2x2 bandes pour le tronçon Barrière de Champlon vers Saint-Hubert et d'une voirie 2x1 bandes entre Champlon-La Roche-en-Ardenne et Samrée. Dans cette première partie, on ne retrouve ni habitat ni exploitation agricole, il s'agit principalement de la traversée du massif forestier de Saint-Hubert. Par contre, plusieurs agglomérations sont traversées dans sa deuxième partie (Beausaint, La Roche-en-Ardenne, Samrée,...). On y recense également la zone d'activités économiques de Vecmont. Au niveau paysager, son impact reste limité excepté pour le tronçon Ouest où dans son axe, elle crée une certaine rupture dans le paysage.



*La N89 à hauteur de Samrée.*

La construction des autoroutes et des nationales, même si elles sont des vecteurs de développement indispensables dans notre société actuelle, a été accompagnée de la création de nuisances sonores et visuelles incontestables.

Bien qu'elles offrent à leurs usagers des fenêtres ouvertes sur les territoires qu'elles traversent, elles créent de larges ruptures dans les paysages par le morcellement de l'habitat.

De plus de nombreuses infrastructures et activités économiques se sont développées le long de ces axes. La **barrière de Champlon** constitue une porte d'entrée sur le territoire du PNDO par exemple. Ces zones ne sont que peu intégrées dans leur environnement ce qui renforce leur caractère déstructurant du paysage.

Il est peu probable que de nouvelles voiries de ces gabarits soient construites sur le territoire du PNDO. Des actions d'intégration des axes existants peuvent être entreprises (par exemple, création de « coulées vertes » ou création d'ouvertures sur le territoire). Par ailleurs, une réflexion sur les aménagements et zones visibles depuis les axes routiers de grand gabarit et à fort impact visuel devrait être menée.

### 1.6.3 Le réseau ferroviaire

Le territoire du Parc naturel est traversé par la **ligne de chemin de fer n°42** Liège-Luxembourg-ville qui traverse la commune de Gouvy.



Tracé de la ligne de chemin de fer à Gouvy.  
Source : extrait de carte topographique IGN 1/50.000.



Seul axe ferroviaire du territoire, le trafic est composé :

- d'une relation voyageur "InterCity" (Liers) - Liège - Gouvy - Luxembourg cadencée toutes les deux heures (9 paires de trains) ;
- de quelques allers-retours de renforcement (trains P) : entre Gouvy et Liège et entre Gouvy et Trois-Ponts ;
- Jusqu'à la fin des années 1990, la ligne est parcourue par un trafic de transit. D'une part en marchandises : l'approvisionnement de la sidérurgie luxembourgeoise au départ de la cokerie d'Alsdorf (en Allemagne), dont la fermeture survient en 1992 simultanément avec la reconversion de la sidérurgie luxembourgeoise au profit du recyclage des métaux (aciérie électrique). En trafic voyageur, les trains internationaux réguliers et les trains saisonniers de transit (entre les Pays-Bas ou la région Liégeoise et la Suisse ou l'Italie) ont été emportés dans un large mouvement de régression du trafic ferroviaire international (hors grande vitesse) lié à la montée en puissance des opérateurs aériens à bas coût et leur installation dans les aéroports régionaux.
- D'un faible trafic de marchandises, en grande partie, lié au raccordement du Pôle Ardenne Bois de Courtil au chemin de fer avec la gare de Gouvy.



Travaux achevés au raccordement du Pôle Bois de Gouvy

Photos: Mercatoris Nico / 28.08.2012

Construite à l'économie par la « Grande Compagnie du Luxembourg », cette ligne ne comporte ni tunnels, ni ouvrages d'art importants. De ce fait, son intégration paysagère est partiellement assurée puisque le tracé s'approche le plus possible du terrain et de son relief naturel.

#### **1.6.4 Les pylônes de télécommunication et le transport d'énergie**

Au cours des vingt dernières années, beaucoup de pylônes supportant des antennes de communication ont été implantés sur le territoire du PNDO. La plupart des pylônes installés récemment supportent des relais de radiocommunication GSM.

Le PNDO compte actuellement pratiquement **soixantaine d'antennes de télécommunication** sur son territoire. La couverture du territoire est presque complète à l'exception peut-être de certaines zones encaissées de la vallée de l'Ourthe où les conditions de réception peuvent

être mauvaises ainsi que certaines zones de plateaux mal desservies (Tailles, Cetturu/Steinbach, etc.).

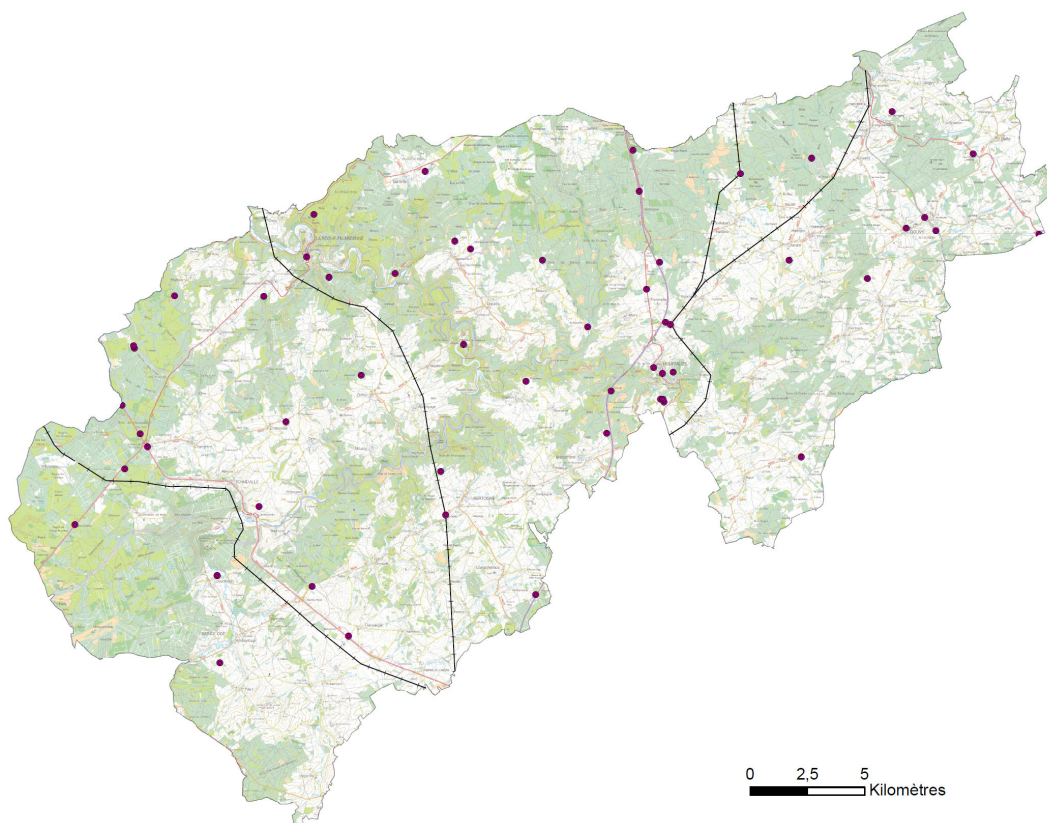
L'installation large et rapide des antennes-relais a suscité de nombreuses questions, de la part de la population et des élus, que ce soit concernant les risques pour la santé ou l'impact visuel et la détérioration du cadre de vie. D'une hauteur variable, ces pylônes sont généralement de couleur grise ou verte (couleur neutre). Ils sont implantés de préférence sur des points culminants, à proximité des zones à couvrir. De nombreuses questions restent d'ailleurs toujours en suspens. Néanmoins elles font maintenant partie du paysage et il faut composer avec. En effet, l'impact visuel des pylônes est variable, selon le type de paysage dans lequel il s'intègre : paysage ouvert non urbanisé, paysage fermé non urbanisé, paysage urbanisé, présence d'un autre point d'appel à proximité. Par ailleurs, il ne faut pas négliger l'impact des constructions annexes (local technique, chemin d'accès, etc.).

Les lignes à haute tension constituent également un élément peu esthétique dans le paysage. Ces structures doivent être inscrites au plan de secteur. A ces lignes, sont associés des centres techniques (transformateur,...). Des mesures de sécurité doivent être appliquées à proximité des différentes structures.

**Quatre lignes à haute tension** traversent le territoire du PNDO. Elles transitent soit par le transformateur électrique de Taverneux, soit par celui de Bastogne. Une première ligne longe la N4 depuis Bastogne jusque Tenneville avant de traverser le massif forestier de Saint-Hubert. Une seconde provenant de Bastogne également recoupe le plateau herbager de Bertogne pour rejoindre Beausaint sur la commune de La Roche-en-Ardenne. Une dernière ligne concerne la commune de Houffalize qui, après avoir traversé la vallée de l'Ourthe côté Est, se subdivise en deux peu après Taverneux : l'une prend la direction Nord vers le plateau des Tailles (passe à proximité de Langlire, Lomré et Montleban) tandis que l'autre rejoint Cierreux, plus à l'Est, qui constitue un point de départ avec sa centrale de production et de distribution d'électricité.



*Vue sur la ligne haute tension depuis Taverneux vers le plateau de Gouvvy.*



Localisation des antennes GSM et des lignes à haute tension sur le territoire du PNDO.  
Cartographie : PNDO. Source : Wallonmap, 2018.

### 1.6.5 L'énergie éolienne

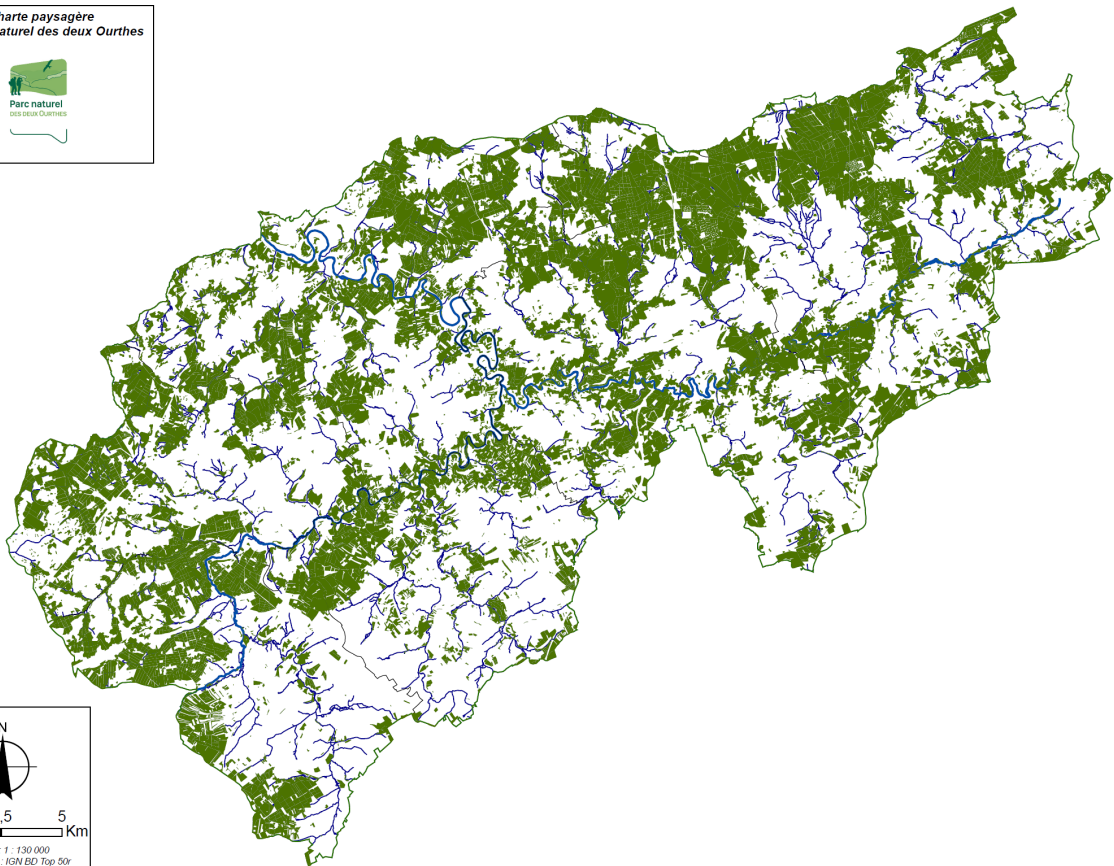
Voir point 3.3.3 : Analyse contextuelle - Partie I.

### 1.7 Évolution des fonds de vallée

En moins de 100 ans, de nombreuses **prairies humides** de fond de vallée ont été enrésinées. Parmi les multiples raisons, figure la possibilité de tirer un revenu de terres peu propices à l'agriculture par la plantation d'une essence assez plastique et peu exigeante.

Cette pratique a occasionné d'une part la fermeture du paysage et la disparition de la vue des ruisseaux, et d'autre part, la disparition des prairies humides et de la flore adaptée à ces milieux. Au niveau écologique, la plantation d'épicéas dans les prairies humides de fonds de vallée a un impact important. En effet, leurs racines ne pénètrent pas profondément dans le sol: ils retiennent donc moins bien les berges des cours d'eau. L'érosion anormale de celles-ci a pour conséquence le déracinement des arbres qui tombent dans le cours d'eau en y emportant des morceaux de berge.

Par ailleurs, les plantations d'épicéas entraînent un manque de lumière. Une plantation à 6 mètres des berges, à cause du manque de lumière qu'elle crée, provoque une diminution de la faune aquatique et a des répercussions sur la croissance de la végétation basse dont un des rôles consiste à fixer les sols pendant les crues. Par ailleurs, les rendements des épicéas plantés sur de tels terrains sont peu élevés.



Carte du réseau hydrographique du Parc Naturel et des parcelles boisées de résineux. D'après la carte d'occupation de la Région wallonne. Source : CPDT, 2007.

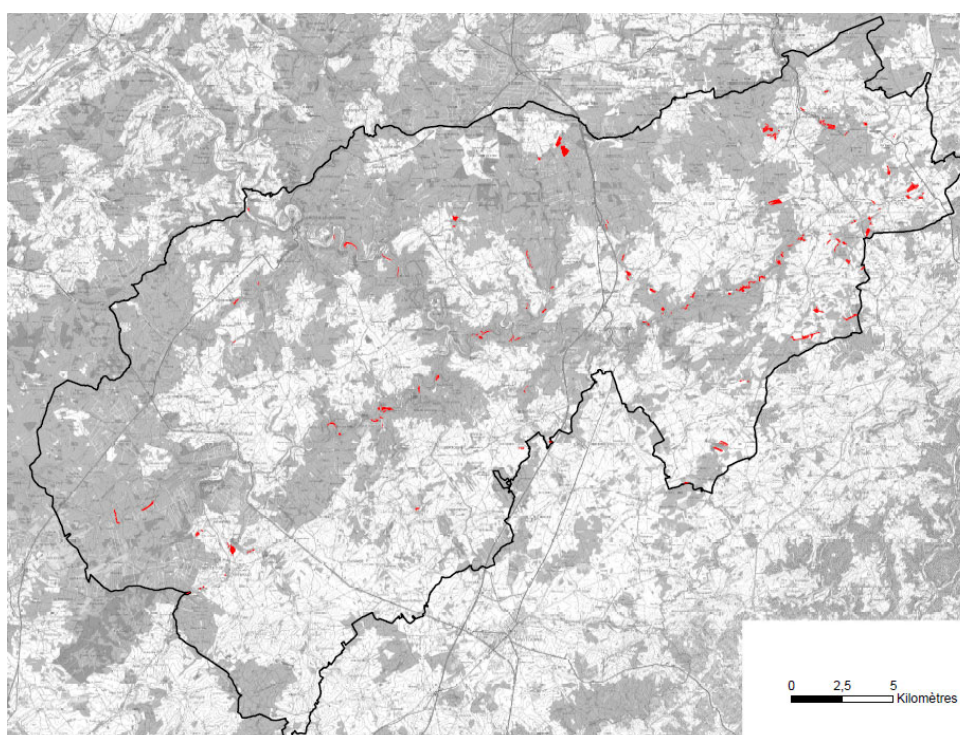
De très nombreuses vallées ont été placées en zone Natura 2000, signe qu'il s'agit d'une thématique préoccupante qu'il convient de gérer au mieux. Ces zones Natura 2000 ont pour objectif de préserver et/ou restaurer ces milieux en danger. La mise en œuvre des mesures de protection est actuellement en cours et on ressent déjà certains effets. En effet, dans certains cas, l'ouverture de ces fonds de vallée y figure en bonne place. De plus dans le cadre de la mise en œuvre de la directive sur l'eau, il est aujourd'hui formellement interdit<sup>15</sup> de planter des résineux en bordure des cours d'eau.

Grâce au cofinancement de l'Union européenne (Fonds Feder), le territoire du Parc naturel et le nord du Grand-Duché de Luxembourg ont été le cadre, entre 2004 et 2012, de deux projets Interreg. Le second, intitulé « **Restauration écologique transfrontalière des fonds de vallées et des zones humides enrésinés** » s'est clôturé en avril 2012. Cette belle collaboration transfrontalière au bénéfice du patrimoine naturel de l'Ardenne belgo-luxembourgeoise permet de dégager des résultats déjà bien visibles sur le terrain !

<sup>15</sup> Libellé de la mesure : interdire dans les propriétés de plus de cinq hectares de forêt, la plantation, la replantation et le semis artificiel de résineux sur une largeur de douze mètres de part et d'autre de tous les cours d'eau; cette distance est portée à vingt-cinq mètres sur les sols alluviaux et hydromorphes à nappe temporaire tels que délimités par la Carte pédologique.



Fond de vallée à Maboge : avant (à gauche) et après (à droite) déboisement. Source : PNDO.



En rouge : parcelles déboisées en fonds de vallée dans le cadre des projets Interreg Fonds de vallée et du projet Life Loure.

#### **Zoom sur quelques actions dans nos six communes :**

- Bertogne : à l'occasion de la journée de clôture du projet, le 26 avril 2012, les enfants de l'école de Compogne ont préparé, à l'aide d'outils didactiques créés par le projet, des ateliers pour les adultes. Une très belle matinée de partage et un exemple à suivre.
- Gouvy : grâce à la collaboration de Monsieur Henkes, agriculteur à Deiffelt, 9,80 ha de terrains à proximité des sources de l'Ourthe Orientale seront gérés écologiquement par pâturage extensif et fauche tardive. Hormis les travaux de restauration pour la mise en place de la gestion (déboisement, nettoyage du fond de

bois, clôtures), la plantation de 1,4 km de haies vives (essences indigènes) et de 1 km d'aulnes en bordure des ruisseaux (ripisylve) ont été réalisés.

- Houffalize : à un jet de pierre de la Réserve Naturelle Domaniale du Grand Passage (Les Tailles), 8 ha de résineux sur sol peu propice à la sylviculture ont été déboisés. Des clôtures de protection contre le gibier y ont été placées pour favoriser la régénération naturelle feuillue. En janvier 2012, 14 mares ont été creusées. Elles seront rapidement recolonisées par la végétation aquatique, les batraciens, libellules et autres invertébrés...
- La Roche-en-Ardenne : dans la vallée du Bronze, au lieu de percevoir des indemnités pour abattage précoce, un propriétaire a préféré que le projet finance le remplacement des jeunes plants de résineux par une essence feuillue indigène adaptée au milieu : l'aulne glutineux.
- Sainte-Ode : dans la vallée du ruisseau de Golet, l'utilisation du cheval de trait a été choisie afin de réduire au maximum l'impact du chantier de déboisement et d'assurer la protection d'une plante protégée présente sur le site. Les bois ont ensuite été valorisés dans la filière bois-énergie.



*Utilisation du cheval de trait pour le déboisement dans la vallée du ruisseau de Golet. Source : PNDO.*

- Tenneville : comme dans les 5 autres communes du Parc, les habitants ont bénéficié d'une action de distribution d'anciennes variétés fruitières hautes tiges et de plants de charme. Au total, 612 arbres ont été distribués.

**Chronologie d'un déboisement le long de la vallée du Glain (Gouvy)**

1. Avant déboisement.



2. Après déboisement.



3. Travaux de restauration.



Nettoyage du fonds de bois en vue de la mise en place d'une gestion par pâturage extensif.  
Andainage (1,8 ha)



Broyage (3ha)



Creusement de 9 mares.  
Plantations de haies et ripisylves le long de la vallée  
(+1.650 mètres au total).



Placement de clôtures (1985 mètres) et d'un panneau  
signalétique.

## 2 Évolutions prévisibles

---

### 2.1 Approche globale

#### 2.1.1 Contexte global

Le Parc naturel des deux Ourthes, s'il se situe en dehors des zones d'impacts directs des grandes villes, n'en reste pas moins très accessible (autoroute A26-E25, nationale N4). Dans l'hypothèse d'un accroissement de la mobilité et d'une progression démographique et spatiale des grandes villes, il n'est pas excessif de penser que le territoire est soumis au phénomène de banlieue très élargie, ou du moins de zone refuge pour une population travaillant dans les grands centres urbains et voulant bénéficier, tout au moins au titre de résidence secondaire, d'un cadre paysager attractif. Ce phénomène d'arrivée de population au profil différent de celle déjà en place et ancrée au territoire depuis plusieurs générations, se traduit à plusieurs niveaux :

- Un conflit de mentalité entre une population de tradition « rurale » et une population de tradition « urbaine » ;
- La multiplication de bâtiments résidentiels de style plus moderne et contemporain au sein des villages, ce qui sous-entend la question de l'intégration du patrimoine bâti (traditionnel, industriel, post-industriel).
- Une concurrence entre les terres agricoles qui diminuent au profit de l'implantation d'activités résidentielles et économiques ;
- Une utilisation extensive du sol dans un environnement fort rural pouvant se traduire par la mise en place de vastes complexes résidentiels réservés aux migrants alternants, espaces de nature souvent exogène aux caractéristiques du territoire dans lequel ils s'insèrent et offrant peu d'activités sociales à l'échelle locale.

Le même type de raisonnement peut être tenu en ce qui concerne un développement anarchique d'activités touristiques qui se développeraient grâce à un territoire de grande valeur paysagère mais qui, paradoxalement, aurait pour effet de nuire à celle-ci.

Il semble donc que le Parc naturel des deux Ourthes est porteur d'éléments à sauvegarder et à mettre en valeur : espaces verts, zones d'intérêt historique, zones naturelles, zones forestières ou agricoles. Le concept de « Parc naturel » apparaît comme un élément fondamental pour une bonne gestion de ces éléments porteurs d'avenir pour la région, au travers d'une approche de conservation, de gestion, de valorisation et d'anticipation, parallèlement à la mise en œuvre de solutions socioéconomiques plus vastes.

Ainsi, le tourisme et les activités récréatives ne peuvent satisfaire à tout le monde (nuisances sonores et visuelles éventuelles) ; parallèlement, une contrainte pour certains secteurs de l'activité économique de la région (contraintes au niveau de l'insertion paysagère, de la préservation de la biodiversité...) ne peut se mettre en place sans une compensation (financière,...). C'est donc au Parc, au travers de documents tels que cette charte paysagère, à être l'acteur principal d'une gestion équilibrée des différents paramètres constitutifs du territoire pour que son espace de compétence soit un lieu de gestion de la diversité géographique.



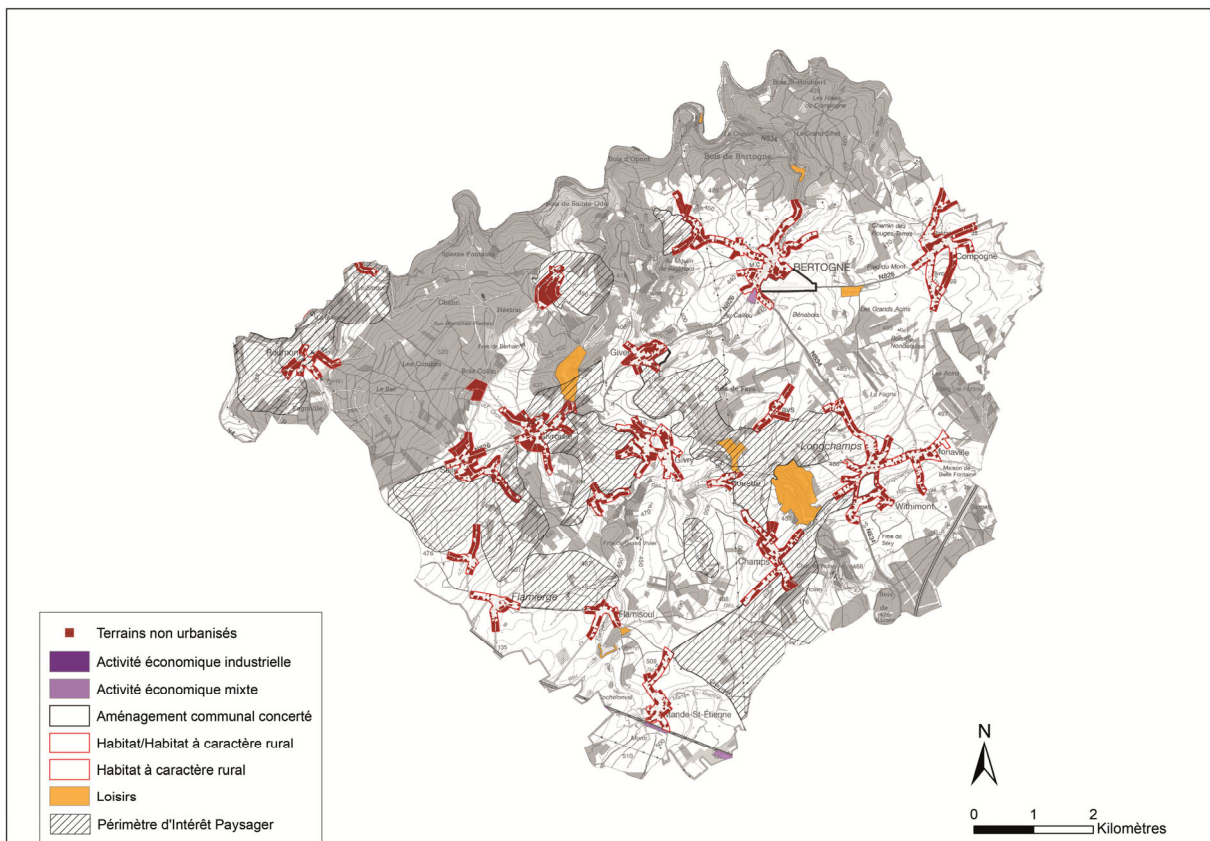
## 2.2 Approche détaillée

L'observation plus fine du plan de secteur permet d'envisager l'évolution potentielle de chaque village dans l'hypothèse où aucune limitation au taux d'accroissement ne serait mise en place. L'évolution du paysage liée à l'urbanisation doit également tenir compte des zones de loisirs, zones d'activité économique... présentes sur le territoire. En effet, celles-ci se développent également et les constructions ou aménagements, parfois de grande envergure, qui s'y construisent peuvent créer une rupture dans le paysage.

Les observations ci-dessous ne tiennent pas compte de tous les éléments des contraintes physiques (zone humide, relief difficile, etc.) qui entraveraient l'urbanisation. Par ailleurs, il est utile de rappeler que le scénario d'urbanisation complète des zones urbanisables selon le plan de secteur n'est pas le seul possible. Le plan de secteur indique des potentialités. Un terrain situé en zone urbanisable pourrait ne pas être urbanisé pour des raisons physiques (absence de voirie équipée, risques majeurs, zone inondable, relief...), ou pour des raisons d'enjeux paysagers et urbanistiques (grâce à des outils comme une charte, un schéma de développement communal, un guide communal d'urbanisme, etc.).

De la même manière, une ZACC pourrait recevoir une affectation non urbanisable car mal située, protection paysagère, identité villageoise, réserve foncière suffisante par ailleurs... Selon les choix posés, l'impact paysager serait alors différent. Il est donc proposé ici de passer en revue, par commune, une série de lieux offrant de fortes possibilités de changements. Une approche plus exhaustive sera adoptée dans la troisième partie du document (Analyse évaluative).

### 2.2.1 Commune de Bertogne



*Analyse détaillée des zones urbanisables du plan de secteur de la commune de Bertogne*

**Bertogne** : de nombreuses zones d'extension d'habitat le long des voiries, dont certaines sont dans le cône de vue du point de vue remarquable des Rouges Terres, présence d'une vaste ZACC<sup>16</sup> et d'une conurbation (liaison bâtie continue) avec le hameau de Bethomont. Quelle vision d'ensemble pour éviter une dénaturation de la morphologie initiale du village ?

**Compogne** : disponibilités foncières très importantes dont une bonne partie répond à une logique ancienne d'urbanisation en ruban. Un des axes de développement linéaire au plan de secteur correspond à une voirie à trafic élevé et rapide coupant le village en deux entités séparées. Zone humide au centrale du village.

**Frenet** : développement du village hétérogène par rapport aux voiries (pas de part et d'autre), entrées de village au Nord et au Sud laissent d'importantes possibilités foncières. Un accompagnement paysager des différents projets urbanistiques à venir ?

**Gives** : des zones d'habitat vides et une ZACC, situés dans le fond de vallée du Rouette et à proximité d'un périmètre d'intérêt paysager et d'un périmètre d'intérêt historique. Quelles préconisations pour un respect du cadre bâti et naturel ?

**Longchamps** : une très vaste zone de loisirs occupée actuellement par une masse boisée. Quel est le rôle de ce massif en termes de maillage vert ? Quelle gestion pour un respect de la valeur biologique du site ? Quels impacts visuels sur un site marqué par une forte pente ? ZACC non aménagée entre Longchamps et Withimont, traversée par un cours d'eau et sa plaine alluviale...Quid de sa mise en œuvre ? Nombreuses parcelles constructibles vides, notamment jusque Monaville mais également aux extrémités de la zone d'habitat. Conurbation entre les villages déjà très avancée et traversée du village par une voie rapide... Quelle stratégie de gestion face au développement tentaculaire ? Comment structurer le village autour de la N834 ?

**Rouette** : une zone de loisirs, actuellement vierge de toute activité, est insérée dans un périmètre d'intérêt paysager du plan de secteur. Quel type d'implantation pour un respect du cadre paysager ?

**Tcheslin (Givroulle)** : une zone de loisirs en grande partie vierge (fond de vallée occupé par des chalets anciens et développement en cours au niveau des versants). Une réflexion d'ensemble à envisager via un SOL ?

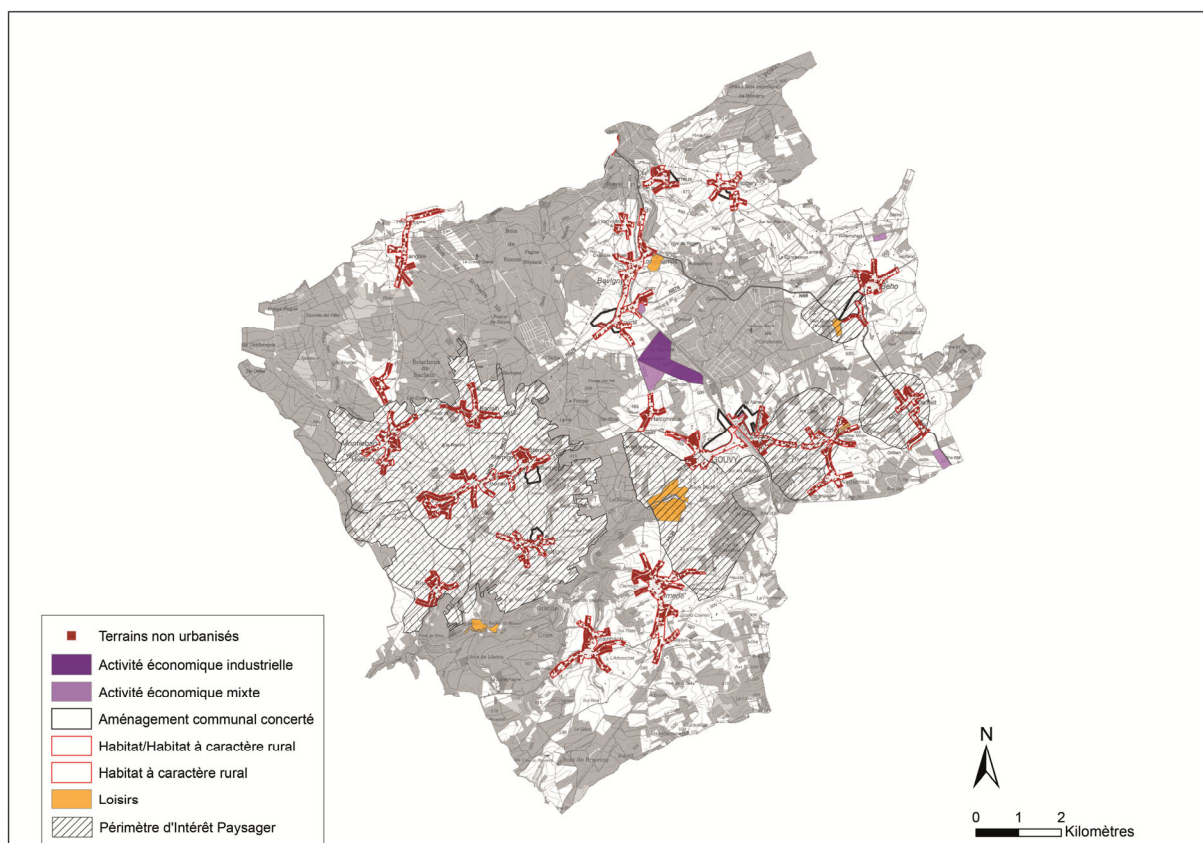
**Wigny** : le plan de secteur offre des possibilités colossales de développement au hameau de Wigny. Le village pourrait accueillir 20 fois plus de logements qu'actuellement. Quel(s) outil(s) adopter pour encourager à contenir de manière forte le développement de Wigny ?

**Les vastes masses boisées de la vallée de l'Ourthe occidentale** sont classées en périmètre d'intérêt paysager. Quelles mesures de gestion pour une meilleure appropriation des lieux par le public et une information de celui-ci ?

---

<sup>16</sup> ZACC : zone d'aménagement communal concerté. Pour plus d'informations, voir *Analyse descriptive*, Chap. 3.8.1

## 2.2.2 Commune de Gouvy



*Analyse détaillée des zones urbanisables du plan de secteur de la commune de Gouvy*

**Bovigny** : une zone de loisirs vide actuellement, quelle possibilité de mise en œuvre ? En contrebas, s'étend la vallée du Glain, classée en espace vert au le plan de secteur : élément naturel à prendre en compte en cas d'intervention. Certaines parcelles sont même classées zone Natura 2000 ainsi qu'en site de grand intérêt biologique.

**Beho** : une vaste ZACC, partiellement urbanisée, est en connexion avec une zone de loisirs actuellement vide. Toute la zone est comprise dans un PIP. Quelle est la gestion globale la plus appropriée ?

**Entre Courtil et Gouvy**, une modification du Plan de Secteur, intervenue en 2013, a été adoptée en vue de permettre le développement du Pôle Ardenne Bois en zones d'activité mixte (21 ha) et une zone d'activité économique industrielle (72 ha) au nord d'Halconreux. Quid de la mise en œuvre autour de la scierie et du parc éolien ? Mesures d'intégration paysagère ?

**Gouvy** : plusieurs ZACC partiellement urbanisées et bénéficiant déjà d'un réseau routier. Réflexions et programmation dans le cadre du Schéma de Développement Communal. Programmation à suivre ? Quid de la zone non bâtie actuellement à proximité du centre de Gouvy village, réflexion d'ensemble via un Schéma d'Orientation Locale (SOL) ?

**Lac de Cherapont** : une vaste zone de loisirs (la plus importante de la commune) est en grande partie occupée. Précautions paysagères à prendre en cas d'extension et de renouvellement d'exploitation du site touristique.

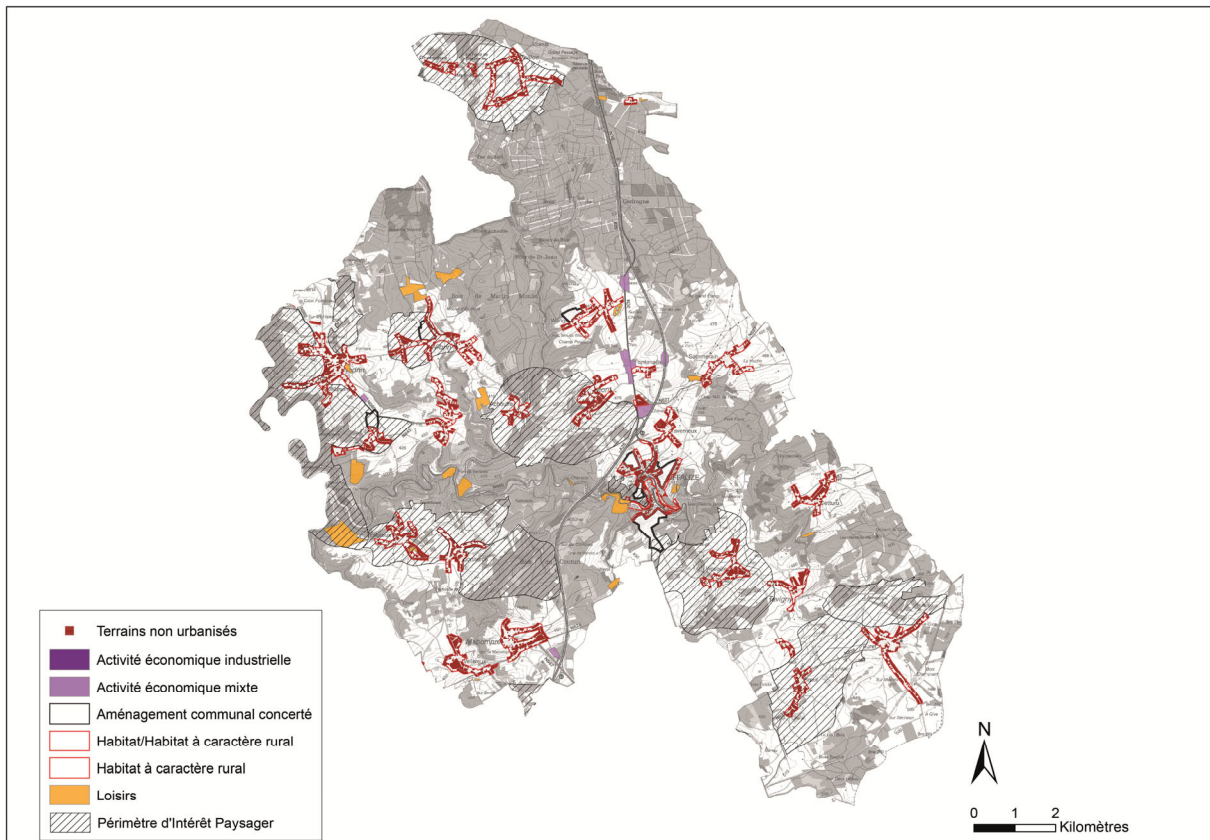
**Langlire** : possibilité de modifier sensiblement le paysage et occulter certains points de vue intéressants au vu des nombreuses opportunités foncières le long des voiries et en particulier au Nord de la zone d'habitat.

**Rettigny** : nombreuses opportunités foncières qui vont parfois bien au-delà de ses limites naturelles établies par les ruisseaux. Faut-il qu'il se développent hors de ses limites identitaires ?

**Rogery** : vaste ZACC située en zone inondable, possibilité d'envisager une zone d'espace vert ?

**Steinbach** : village d'une grande qualité architectural avec de nombreuses possibilités d'urbanisation le long des voiries et autour du noyau ancien : réflexion par rapport à la cohérence globale du village ?

### 2.2.3 Commune de Houffalize



Analyse détaillée des zones urbanisables du plan de secteur de la commune de Houffalize

**Bonnerue** : le plan de secteur laisse à Bonnerue d'énormes disponibilités foncières et en particulier le long des voies d'accès au village ancien. Présence d'un espace vert central au sein du village. Quelle volonté d'urbanisation du village ? Cette logique d'urbanisation en ruban pourrait conduire à la perte d'identité du village surtout quand il laisse la possibilité au village de se développer au-delà des limites naturelles comme les plateaux et les crêtes.

**Confluence des deux Ourthes** : une (très) vaste zone de loisirs, située sur le versant de vallée, est vide de toutes activités. Quelle gestion pour ce site à la localisation stratégique et à l'impact visuel amplifié par une topographie marquée ?

**Filly** : zone de loisir encore vierge entourée de forêts. Opportunités foncières encore nombreuses et très étendues, importante ZACC au nord du village. Ce petit hameau pourrait plus que tripler sa taille et risquerait de perdre son identité !

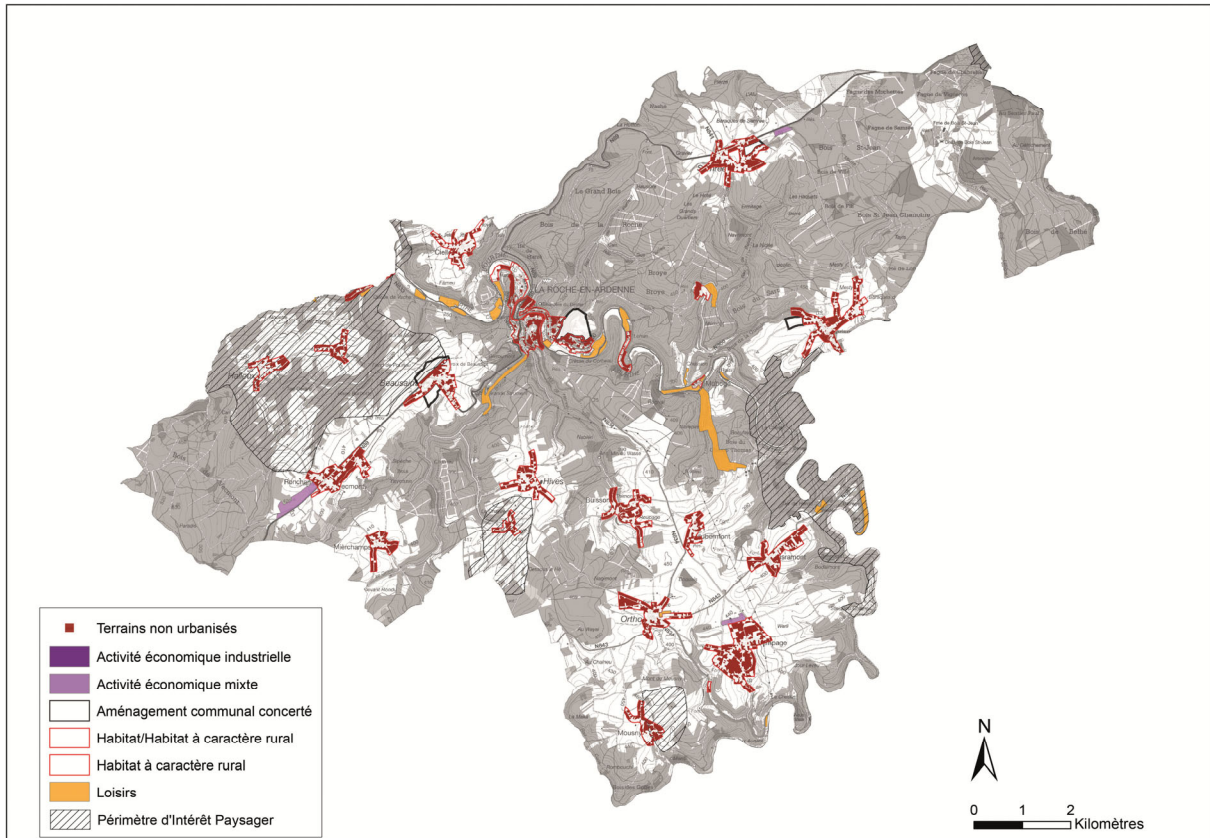
**Houffalize** : de nombreuses ZACC en périphérie et une zone de loisirs encore vierge. Quel avenir pour ces espaces ? Quelles conséquences visuelles en cas de mise en œuvre ?

**Pont de Rensiwez** : une zone de loisirs à flanc de vallée est actuellement vide. Quels impacts visuels en cas de mise en œuvre ?

**Vellereux** : un petit village classé en périmètre d'intérêt historique et entouré de nombreuses zones constructibles vides. Quelle gestion en termes de cohabitation dans le cas d'une urbanisation ?

**Les Tailles** : zone d'habitat très étendue et reliant les différents hameaux via la voirie. Ouvertures paysagères très lointaines à certains endroits du village. Existe-t-il une nécessité de poursuivre l'urbanisation à court terme ?

## 2.2.4 Commune de La Roche-en-Ardenne



Analyse détaillée des zones urbanisables du plan de secteur de la commune de La Roche-en-Ardenne

**La Roche-en-Ardenne** : une vaste ZACC qui est en grande partie en cours de mise en œuvre via un SOL (anciennement PCA) et plusieurs zones de loisirs partiellement occupées. Nombreuses contraintes topographiques rendant dans les faits plusieurs terrains disponibles techniquement inconstructibles. Quels sont les besoins et les objectifs en termes de logements et de développement touristique ?

**Beausaint** : un petit village offrant un patrimoine bâti de qualité, des vues exceptionnelles, mais également de nombreuses opportunités foncières, notamment le long de la N89 et via un ZACC au Nord-Ouest. Quelle gestion en termes de respect du cadre bâti et naturel ?

**Bérismenil** : quelques possibilités d'urbanisation le long des voiries : quelle nécessité en termes de besoins et de coût, sachant que plusieurs permis de lotir ont été octroyés à l'Est ?

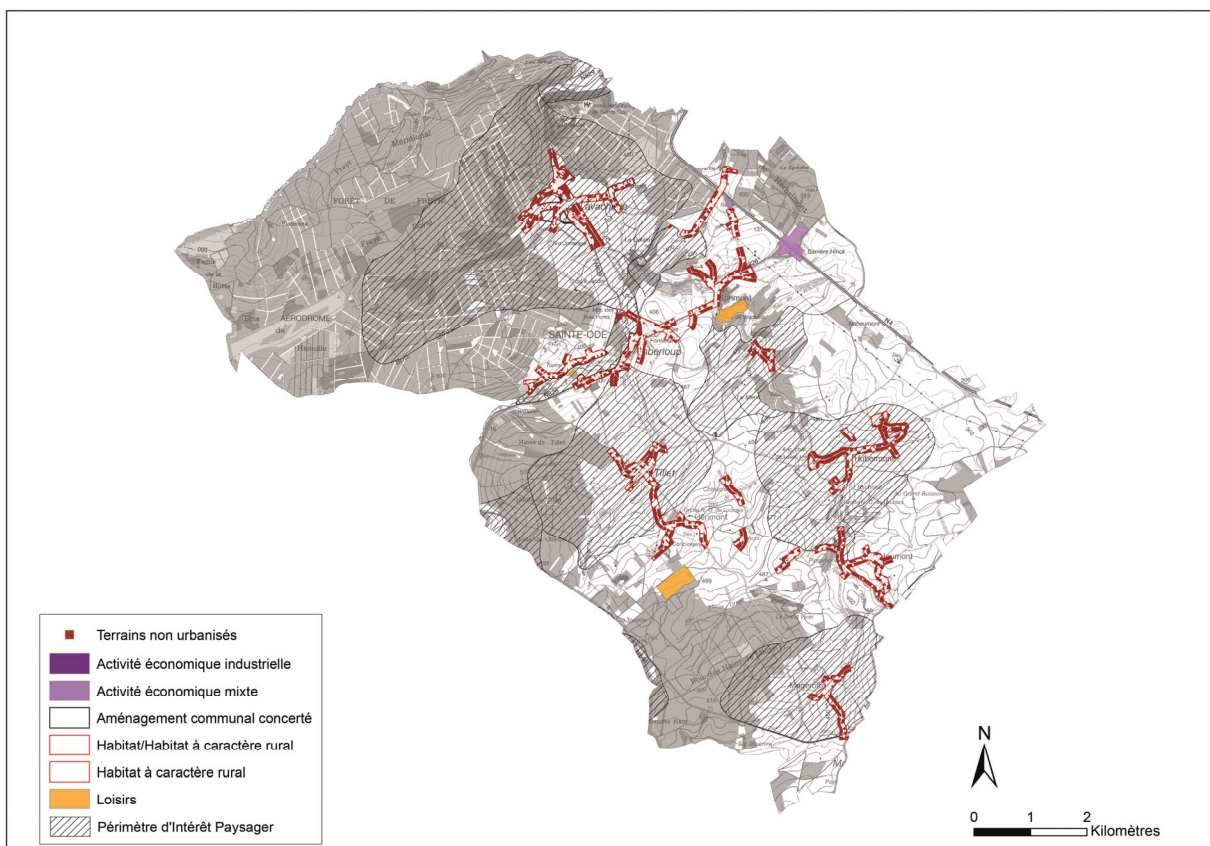
**Halleux** : Potentiel foncier important à l'Est du village avec des implications paysagères significatives.

**Mierchamps** : Les limites de la zone d'habitat à caractère rural du plan de secteur sont telles que plus de la moitié de la superficie bâissable est toujours disponible! Risque de dénaturation très élevé.

**Ronchamps-Ronchampay-Vecmont** : une zone d'activité économique vierge le long de la nationale N89, en bordure du Bois de Vecmont. Quelle cohabitation entre le village, la forêt et la zone d'activité économique ? Risque de conurbation entre Vecmont et Ronchampay.

**Warempage-Floumont-Herlinval** : « un village » multipolaire qui présente des opportunités foncières et une zone d'activité économique peu occupée. Opportunité de cette zone vu sa configuration et sa faible accessibilité ? Quelle réflexion mener pour une bonne cohérence globale du village en intégrant la composante paysagère ? Quels sont les besoins en termes de logement et d'activité économique ?

## 2.2.5 Commune de Sainte-Ode



Analyse détaillée des zones urbanisables du plan de secteur de la commune de Sainte-Ode

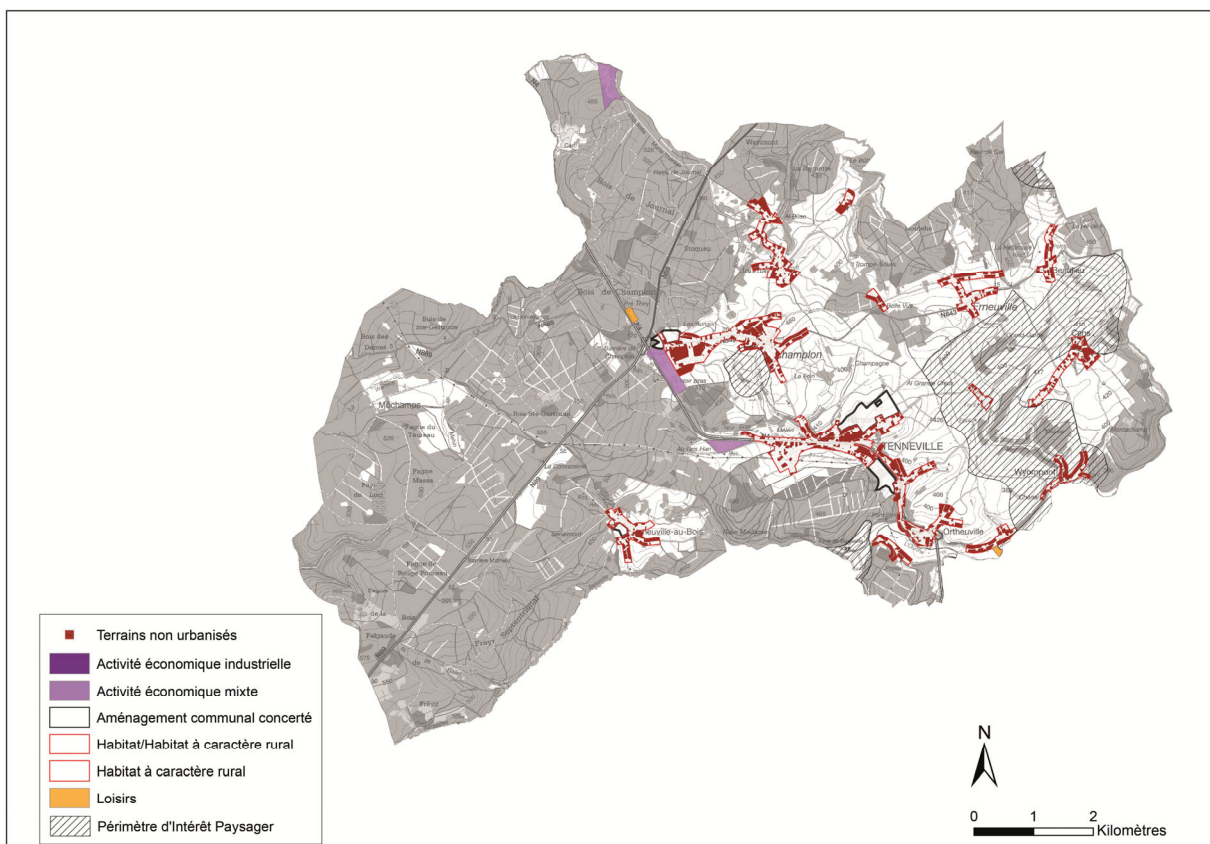
**Barrière Hinck** : une zone d'activité économique partiellement mise en œuvre. Quelles recommandations esthétiques formuler pour cette zone qui joue un rôle de porte d'entrée dans le Parc depuis la nationale N4 ?

**Houmont** : de nombreuses opportunités foncières le long des voiries, parfois éloignées du centre du village. Quels sont les objectifs à atteindre en termes de cohérence globale du village ?

**La Conciergerie (Gérimont)** : une zone de loisirs jointive à une zone forestière (Bois des Haies de Magery) est actuellement vide. Comment profiter au mieux du cadre naturel ?

**Entre Tillet et Gérimont** : une zone constructible vide relie les deux villages. Quels sont les objectifs en termes d'articulation entre les deux villages ? Cet espace doit-il être comblé ?

## 2.2.6 Commune de Tenneville



Analyse détaillée des zones urbanisables du plan de secteur de la commune de Tenneville

**Tenneville** : des opportunités foncières pour le développement de l'habitat et de l'activité économique. Quels sont les besoins pour chacune de ces activités ? Quelles sont les opportunités de restructuration d'un village défiguré par le réseau routier ?

**Erneuville** : de larges extensions d'habitat bordent les voiries, parfois éloignées du village. Quelles recommandations pour éviter de dénaturer la morphologie du village ?

**Cens** : réserves foncières importantes mais certaines présentent des contraintes physiques dont il faudra tenir compte pour le développement futur du village comme la zone inondable.



### 3 Bibliographie

---

- Architecture rurale de Wallonie (1987) : *Ardenne centrale*, Mardaga, Liège, 247p.
- BELAYEW D., DALOSE Ph., JACQUES Ch., *Paysages des campagnes de l'Ardenne et de la Lorraine*, CEFOGEO, 2012.
- COOPARCH-R.U., *Programme paysage du Parc naturel des deux Ourthes*, 2007.
- CPDT, *Atlas des Paysages de Wallonie Tome 5, L'Ardenne centrale - La Thiérache*, SPW-DGO4, 303 p.
- DENIS J. dir. (1992) : *Géographie de la Belgique*. Bruxelles, Crédit Communal. 623p
- DIRECTION DES EAUX SOUTERRAINES, 2010, *Etat des nappes d'eau souterraine de la Wallonie*, Ministère de la Région wallonne, Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement, 37 p.
- DONADIEU P., PERIGORD M.; *Clés pour le paysage ; Géophrys*, 2005, 368p.
- FELTZ C., DROEVEN E., KUMMERT M., *Les territoires paysagers de Wallonie*, Région Wallonne – DGATLP, *Etudes et Documents CPDT, vol.4*, Namur, 2004, 68 p.
- HOYOIS G. (1981) : *L'Ardenne et l'Ardennais. L'évolution économique et sociale d'une région*, 2 vol. Gembloux (1949 et 1953), réimpr. Bruxelles.
- IGEAT-GUIDE, CREAT (2001) : *Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie*. CPDT-RW, 181p.
- *Inventaire des périmètres d'intérêt paysager et de point de vue remarquable pour le plan de secteur de Marche-en-Famenne*, ADESA.
- IMPACT s.p.r.l., *Etude de préservation et du développement raisonné des villages du PNDO*, 2011.
- *La Belgique en cartes – l'évolution du paysage à travers trois siècles de cartographie*. Antrop M. et al. Editions Lannoo, IGN, 2007, 244 p.
- LEJEUNE P., *Production d'une cartographie des surfaces consacrées à la culture de sapins de Noël en Wallonie*, Unité de Recherche BIOSE - Axe Gestion des Ressources forestières, Gembloux Agro-Bio Tech, Université de Liège, 2018, 26p.
- MARDAGA P., *Le patrimoine monumental de Belgique. Wallonie : Vol. 17. Province du Luxembourg, Arrondissement de Bastogne*, 1993.
- Ministère de la Région Wallonne, DGRNE, *Service Ressources du Sous-sol, Pierres et marbres de Wallonie*, éd. A.A.M, Bruxelles, 1987, 180p.
- *Rapport sur l'état de l'environnement wallon 2017 - SPW, DGO3 - DIRECTION DE L'ÉTAT ENVIRONNEMENTAL*, Département de l'étude du milieu naturel et agricole, 2018, 368p.
- SARLET D, MATTHYS A (1993) : *Le patrimoine monumental de la Belgique*, 17 Luxembourg, Arrondissement de Bastogne. Liège, 381p.
- SDT - *Analyse contextuelle. Document préliminaire à l'établissement du schéma de développement du territoire*, 2017, 84p.
- *Schéma de structure communal de Gouvy*, 2016. Bureau AGORA.
- *Schéma de structure communal de La Roche-en-Ardenne*, 2015. Bureau IMPACT.

## 4 Annexes

---

### 4.1 Liste des fiches

- Fiche évolutive Bertogne : du hameau au village très étiré
- Fiche évolutive Cens : un village en tête de vallée de l'Ourthe occidentale
- Fiche évolutive Lavacherie : un village témoignant de son riche passé d'activités artisanales
- Fiche évolutive Les Tailles : un village perché entre fagnes et forêts
- Fiche évolutive La Roche-en-Ardenne : une ville implantée au bord de l'Ourthe
- Fiche évolutive Steinbach : un village doté d'un patrimoine bâti remarquable